

**CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE DE**

CARROS

2007- 2009



ENTRE :

- L'ETAT représenté par M. Dominique VIAN, Préfet du département des Alpes-Maritimes, délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
- La commune de CARROS, représentée par M. Antoine DAMIANI Maire de CARROS
- La Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, représentée par son Président, M. Emile TORNATORE
- La REGION PROVENCE ALPES COTE-D'AZUR, représentée par son Président, M. Michel VAUZELLE, Député des Bouches-du-Rhône
- Le DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES, représenté par son Président, M. Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat chargé de l'Outre-Mer
- La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES, représentée par M. Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général habilité à signer le présent contrat en application de l'article L 122-1 du code de la Sécurité Sociale, conformément à son adoption par le Conseil d'Administration régulièrement réuni le 3 avril 2007 sous la présidence de Mme Danièle DESENS

SOMMAIRE

<i>Préambule</i>	<i>p. 4</i>
<i>I – Projet Urbain de Cohésion Sociale</i>	<i>p. 7</i>
<i>II – Champs d'intervention prioritaires</i>	<i>p.29</i>
<i>III – Phase transitoire</i>	<i>p.36</i>
<i>IV – Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation</i>	<i>p.37</i>
<i>V – Engagements Financiers Prévisionnels 2007-2009</i>	<i>p.39</i>
Annexes :	p.41
<ol style="list-style-type: none"> 1. Périmètre du territoire prioritaire 2. Convention du 5 décembre 2005 entre l'Etat et la Caisse des Ecoles de la Ville de Carros relative à la mise en œuvre du programme de réussite éducative 2005-2009 et avenant n° 1 du 13 novembre 2006 à cette convention 3. Convention du Contrat Educatif Local 2007-2009 4. Tableau de présentation de la gouvernance et échéancier de sa mise en œuvre 5. Délibération du Conseil Régional du 30 mars 2007 6. Délibération du Conseil Général du 18 décembre 2006 7. Délibération du Conseil d'Administration de la C.A.F.A.M. du 3 avril 2007 	

PRÉAMBULE

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

D'une durée de trois ans, reconductible une fois, il s'appuie sur certains principes fondateurs de la politique de la ville ainsi réaffirmés : identification des territoires prioritaires, élaboration du projet à l'échelle pertinente, mobilisation des politiques de droit commun, ingénierie dédiée.

En outre, le contrat prend en compte les éléments suivants :

- hiérarchisation des quartiers concernés selon leur niveau de difficultés socio-économiques ;
- modulation des crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction de la situation du territoire au regard du degré de difficultés de celui-ci, nécessitant une plus ou moins grande mobilisation des moyens relevant de la solidarité nationale et de la politique de la ville en corrélation notamment avec la situation financière de la commune ;
- adossement des objectifs définis à des indicateurs ;
- intervention de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) en tant qu'opérateur de la politique de la ville.

Dans ces conditions, le contrat urbain de cohésion sociale est le document stratégique, élaboré par les partenaires signataires, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre le territoire prioritaire et son environnement.

S'appuyant sur les éléments de l'évaluation du contrat de ville et se fondant sur l'articulation des politiques communales et d'agglomération, il vise à une meilleure intégration de ce territoire dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles il se trouve.

Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Ce contrat prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale et/ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale, prévention, citoyenneté) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention :

- Programmes PALULOS (HLM) et OPAH (copropriétés dégradées)
- Convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP)
- Programme de Réussite Educative (PRE)
- Contrat Educatif Local (CEL)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Contrat Temps Libre et Contrat Enfance, bientôt remplacés par le Contrat Enfance Jeunesse
- Réseau d'écoute et d'appui à la parentalité
- Ville Vie Vacances (VVV)
- Contrat Local de Sécurité (CLS)
- Atelier Santé Ville (ASV)

A ce propos, il convient de noter que le fait d'habiter dans un quartier relevant de la politique de la ville est bien souvent un facteur de discriminations qui induit une rupture dans l'égalité de traitement. Les habitants de ces quartiers sont souvent fragilisés socialement et économiquement et sont plus particulièrement confrontés aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

Le CUCS mettra en œuvre des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques, accès à la citoyenneté, etc...).

Il soutiendra, dans chacun de ses axes stratégiques, les projets visant à la connaissance et à la prévention des phénomènes discriminatoires.

Un accent particulier sera mis sur la qualification des acteurs locaux.

Le document du C.U.C.S. comporte trois parties principales :

Une définition du projet urbain de cohésion sociale
 Les champs d'intervention prioritaires
 Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Le contrat portera prioritairement sur les cinq axes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la prévention et la citoyenneté.

Enfin, les éléments suivants seront développés :

- un programme de gestion urbaine de proximité ;
- une priorité donnée à l'engagement des crédits de droit commun et un meilleur ciblage des crédits spécifiques de la politique de la ville ;

En effet, dans le cadre du CUCS, il s'agit d'élaborer les orientations et les priorités que doivent se donner la politique de la ville, étant précisé que les moyens de droit commun doivent être mobilisés prioritairement sur les quartiers relevant de la géographie de la politique de la ville.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville seront engagés en complément des moyens de droit commun, soit pour renforcer celui-ci afin de tenir compte des spécificités de ces territoires, soit pour expérimenter des actions innovantes.

A ce titre, il est nécessaire que la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) soit clairement orientée vers des actions destinées directement ou indirectement à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

- un suivi et une évaluation des programmes d'actions.

En ce qui concerne la vie associative, l'implication des associations dans la mise en œuvre de la politique de la ville au titre du contrat de ville 2000-2006 a été effective et globalement positive.

Le développement de ces associations, le partenariat pouvant être développé entre elles, leur répartition géographique et leur maillage social sont autant de facteurs qui seront favorisés. En effet, nombre d'associations constituent une force de propositions et un point d'appui pour les initiatives locales.

En tout état de cause, il s'agira de développer une logique de projets et d'aider à leur élaboration et à la construction d'une véritable programmation stratégique liée au contrat urbain de cohésion sociale, tout en apportant parallèlement un soutien à l'initiative.

Pour ce faire, il y aura lieu de distinguer :

- des actions structurantes menées par des acteurs de référence du territoire, avec lesquels pourra être signée une convention pluriannuelle ;
- des actions ponctuelles.

Enfin, la participation des habitants devra être favorisée au travers, éventuellement, d'une charte locale formalisant cette démarche et en fixant le cadre sur la durée du CUCS.

Elle énoncera les principes généraux pour associer les différents acteurs concernés, contiendra les modalités d'information préalable des divers partenaires, et précisera les règles organisant la coopération, le rôle et les prérogatives de chacun.

Elle indiquera également les modalités d'association à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Cette charte pourra être annexée au contrat.

*
* *

Le C.U.C.S. de Carros interviendra sur le territoire de la Ville nouvelle (voir plan et liste des rues en annexe) qui nécessite une intervention importante et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles.

L'Etat (ACSE), la Ville de CARROS, conformément à sa délibération du 19 avril 2007, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, conformément à sa délibération du 30 mars 2007, le Département des Alpes-Maritimes, conformément à sa délibération du 18 décembre 2006, la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur, conformément à sa délibération du 11 juillet 2007 et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, conformément à la délibération de son Conseil d'Administration du 3 avril 2007 sont les partenaires signataires du CUCS de Carros.

I – PROJET URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

COMMUNE DE : **CARROS**

SECTEUR CONCERNÉ : **Ville nouvelle**

1 – LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN

1.1 – Carros et la Ville Nouvelle : configuration et spécificité physique



Carros compte la seule Ville Nouvelle du département. Initialement baptisée « Carros le Neuf » et construite à partir de 1970, elle a été prévue en complémentarité avec le développement de la zone industrielle départementale de Carros - Le Broc.

En trente ans, la population communale est ainsi passée de 900 habitants à 10.713 (INSEE 1999). Elle est estimée aujourd'hui à environ 11.500 habitants (hypothèse modérée). D'une superficie de 1.511 hectares, elle se distingue par une logique géographique éclatée avec trois secteurs nettement distincts :

- Le village et les écarts (7,6% de la population totale)
- Les plans de Carros, dans la plaine du Var, le long de la zone industrielle (18% de la population).
- La ville nouvelle (74,4% de la population).

Notons que par cette configuration physique de la commune, la structure sociale des quartiers est fortement spécifiée par catégorie socio professionnelle et par type d'habitat.

La Ville Nouvelle se décompose elle-même en deux parties :

- La partie haute, réalisée en premier, regroupe le parc HLM (dont 846 locatifs). L'architecture s'apparente à celle des « grands immeubles » des années 1960, articulés de part et d'autre par une avenue centrale suivant la ligne de pente.
- La partie basse, délimitée au sud par le carrefour de la Manda, accueille un mélange d'habitat collectif avec le parc de logements aidés (3.000 habitants) et d'habitat individuel, ainsi que des équipements publics. L'architecture relève des années 70. Les espaces publics sont peu nombreux et, pour l'essentiel, relèvent de délaissés de voirie.

L'analyse détaillée de la Ville Nouvelle met en exergue l'absence d'une centralité forte, due à l'étranglement de la forme urbaine en son milieu. L'épaisseur du tissu urbain est contrainte par la présence de deux vallons qui séparent la ville « haute » de la ville « basse ».

Néanmoins, le comblement partiel du vallon de la Ginestière a récemment « rejoint » le coeur de la cité en accueillant des équipements publics importants et de nature communautaire comme la médiathèque, une salle de spectacles, des services publics (maison de l'emploi, antenne de justice), un parc de stationnement. Cette opération a été confortée par la réalisation d'une moyenne surface commerciale. Ces divers aménagements ont fortement modifié l'aspect du secteur qui commence à jouer, malgré tout, un rôle de coeur de ville.

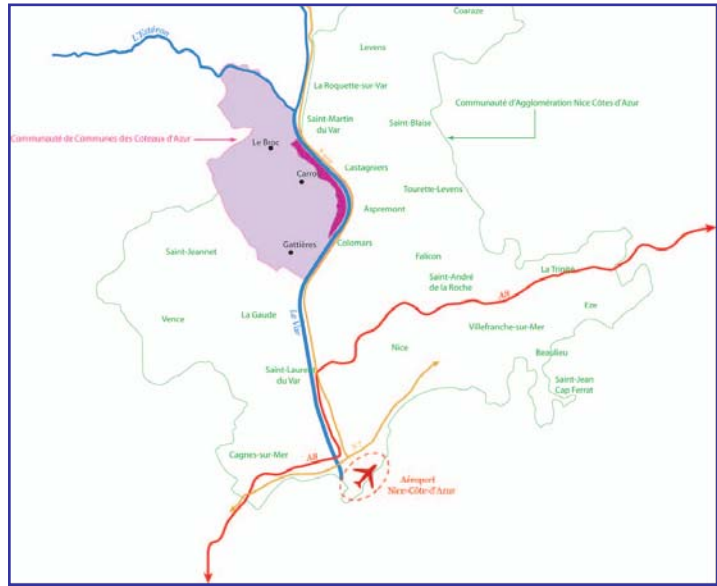
De façon générale, les actions menées depuis une dizaine d'années, en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville, ont radicalement changé l'image de la ville nouvelle. La requalification paysagère des voies les plus structurantes et de certains espaces extérieurs y ont contribué au même titre que la réhabilitation des HLM et de nombreuses propriétés, ainsi que l'action sociale dans sa globalité.

1.2 – Une position stratégique dans un espace à enjeux

La commune de Carros fait partie du secteur de "la basse vallée du Var", identifié par la D.T.A. comme l'un des deux « secteurs stratégiques de développement » des Alpes-Maritimes.

Elle est située à 17 km du littoral, sur l'un des principaux axes de liaison nord sud du département.

Outre la zone d'activités départementale avec ses 8.000 emplois et son parc de logements, la commune dispose d'équipements structurants (collège et équipements sociaux, culturels et de loisirs) lui conférant ainsi une position charnière et relais entre littoral et moyen pays.



Avec les villes de Gattières et de Le Broc, Carros compose la Communauté de Communes les Coteaux d'Azur (C.C.C.A.), créée par arrêté préfectoral du 7 octobre 1998. Les compétences exercées aujourd'hui par la C.C.C.A. sont :

- l'aménagement de l'espace (dont élaboration d'un P.L.H. et d'un P.L.U.)
- l'emploi et le développement économique
- la protection et la mise en valeur de l'environnement (dont gestion des déchets)
- l'action culturelle (depuis janvier 2002)

Par l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en 2005 (intégrant le P.L.H.), la C.C.C.A. a affirmé sa volonté de définir sur le long terme un véritable projet d'aménagement du territoire, en cohérence avec les préconisations de la D.T.A., tenant compte de la nécessaire harmonisation des différents secteurs qui le composent, mais aussi de sa vocation de « bassin d'habitat » et de « pôle économique » dans cet espace à enjeux qu'est la vallée du Var.

Notons également que les communes membres de la C.C.C.A. intègrent le S.C.O.T. (schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération niçoise.

La Ville nouvelle, en raison de sa configuration urbaine, de l'importance de l'habitat collectif, de son poids démographique et de ses équipements, constitue le pôle de centralité de la C.C.C.A.

Ses problématiques et ses perspectives d'évolution sont donc étroitement liées aux enjeux stratégiques de développement de ce territoire.

Ainsi, il paraît opportun d'identifier ces enjeux au préalable, afin de mieux poser le cadre dans lequel s'inscrit ce projet urbain de cohésion sociale.

1.3 - Les principaux enjeux de développement du territoire

ANALYSE DEMOGRAPHIQUE (Etude P.L.H.)

- Pour la période 1999/2004, une **reprise de l'accroissement démographique** a été enregistrée en raison notamment de l'attractivité du territoire pour le logement pour actifs. En effet, on constate une délivrance importante de permis de construire, ainsi qu'une augmentation significative des effectifs scolaires. Notons que le recensement récent effectué par l'INSEE permettra d'actualiser les données.

On peut estimer néanmoins, selon une hypothèse de croissance moyenne, que l'accroissement sur la commune de Carros a été de 1,1 % par an sur cette période, alors que le dernier recensement enregistrait une faible diminution entre 1990 et 1999. Sur les mêmes bases, l'hypothèse de croissance avec l'évolution probable des classes d'âge nous donne, pour la commune de Carros, le tableau suivant :

Classes d'âge	Situation au recensement 1999		Estimation en 2004 (+ 1,1% an)		Hypothèses à l'horizon 2014 (+ 1,1% an)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 20 ans	3 328	31,1 %	3 444	30,4 %	3 650	28,8 %
De 20 à 39 ans	2 964	27,7 %	3 084	27,3 %	3 422	27,0 %
De 40 à 59 ans	3 014	28,1 %	3 279	29,0 %	3 752	29,6 %
60 ans et plus	1 407	13,1 %	1 508	13,3 %	1 851	14,6 %
TOTAL	10 713	100 %	11 315	100 %	12 675	100 %

Ces estimations par classe d'âge confirment que le processus de vieillissement de la population Carrosoise devrait se poursuivre, notamment par glissement d'une classe d'âge à une autre. Néanmoins, on constate de façon encore durable un pourcentage très élevé de la population jeune.

Par ailleurs, elles permettent d'identifier plus précisément le type de logements nécessaires à court et moyen termes. L'objectif est à l'horizon du P.L.H., d'infléchir le marché du logement pour l'adapter aux nouvelles caractéristiques de cette population.

- Si Carros détient toujours une moyenne relativement élevée, sa population ne se caractérise plus de façon aussi prédominante par des familles nombreuses et trouve au contraire un équilibre avec davantage de petits foyers (couples et personnes seules).

Taille des ménages Commune de Carros (source Insee RP 99)	1990	1999
1 Personne	13,4 %	18,2 %
2 Personnes	22,5 %	27,1 %
3 Personnes	21,9 %	20,4 %
4 Personnes	23,2 %	20,3 %
5 Personnes et +	19 %	14 %

Cette tendance peut s'expliquer par l'évolution des phénomènes de décohabitation (liés aux divorces, au départ des enfants, au décès du conjoint). A contrario, on peut penser que le maintien des ménages de 4 personnes et + est dû en partie à l'hébergement prolongé des enfants au domicile des parents, et ce pour diverses raisons (difficultés économiques, études, manque de logements adaptés sur le site).

- L'espace communautaire enregistre une hausse significative des catégories socioprofessionnelles à revenus moyens. Ceci est dû principalement aux nouvelles constructions dans les quartiers pavillonnaires.

De façon générale, ces catégories sont inégalement réparties sur le territoire. A contrario, la Ville Nouvelle compte en effet un grand nombre d'ouvriers (environ 40 %), mais aussi des indicateurs socio économiques très distincts des quartiers périphériques (taux d'actifs, de chômage, revenus médians).

Evolution des catégories socio professionnelles sur le territoire C.C.C.A. (source Insee RP 99)		
Catégories	1990	1999
Agriculteurs	3,7 %	1,0 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,6 %	8,8 %
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,4 %	9,5 %
Professions intermédiaires	15,7 %	22,5 %
Employés	26,0 %	33,6 %
Ouvriers	38,5 %	24,5 %

LOGEMENT

- **L**es données INSEE de 1999 pour l'ensemble de la commune de Carros indiquent, d'une part la prédominance de l'habitat collectif (64,8 %), d'autre part une répartition équilibrée entre propriétaires et locataires. Il faut souligner néanmoins que la grande majorité des locataires est concentrée sur la Ville Nouvelle. Le taux de logements locatifs H.L.M. sur ce secteur est de 34,5 % (il représente 25% sur l'ensemble de la commune).

Ces données mettent aussi très nettement en exergue la rareté des petits logements sur la commune :
Logt F1 : 2,4 % - Logt F2 : 8,3 % - Logt F3 : 29 % - Logt F4 : 37,3 % - Logt F5 ou + : 23 %

- **L**e taux de vacance sur le territoire est très faible (6%), bien qu'il soit plus élevé sur les centres anciens, notamment à Carros Village (20 %). La vacance sur le parc H.L.M. devrait disparaître avec la réhabilitation en cours. (18 logements identifiés au RP 99, soit 2,13 % du parc locatif). Néanmoins, en fonction des données réactualisées par le prochain recensement, une opération spécifique mériterait d'être menée pour la résorption de la vacance sur l'espace communautaire.

- **L**e diagnostic du P.L.H. a établi que les besoins présents et futurs des ménages, en matière de nouveaux logements sur l'ensemble du territoire communautaire étaient de :

- environ 550 logements sur le marché de la vente,
- environ 220 logements sur le marché de la location,
- environ 190 logements sociaux.

Les ménages définis comme prioritaires sont :

- les « jeunes » en âge de décohabiter,
- les actifs de la zone industrielle qui ne peuvent se loger actuellement,
- les actifs des communes du littoral repoussés par les prix plus élevés de la bande côtière,
- la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Carros.

- **L'**enjeu est de poursuivre la production de logements à des prix abordables pour favoriser l'accession à la propriété en général et en particulier pour des familles à revenus modestes, ainsi que des logements locatifs conventionnés. La typologie des logements devra être rééquilibrée pour pallier le manque actuel en matière de petits logements (F1, F2, F3).

Le diagnostic a également mis en évidence les faibles possibilités de constructions nouvelles dans le périmètre urbain existant. La réalisation de logements sera recherchée sur l'ensemble du territoire communautaire pour garantir une meilleure répartition géographique, y compris au contact de la zone d'activités en lien avec le futur tracé du T.C.S.P., et par ailleurs dans un souci de mixité sociale.

- **L**es projets actés par le P.L.H. communautaire en matière de production de logements sont :
 - La création de 220 logements sur la Ville Nouvelle, quartier dit « la Perdigonnerie » : $\frac{3}{4}$ locatif social et intermédiaire, $\frac{1}{4}$ accession à la propriété
 - La création de 165 logements sur Carros Village, quartier dit « la Tuillière » : 25 P.L.S., collectifs intermédiaires et résidentiels, individuels intermédiaires et résidentiels
 - La création de 215 logements aux Plans de Carros : dont $\frac{1}{5}$ ^{ème} réservé au 1% patronal
 - Sur les autres communes : création de 25 logements pour actifs au Broc, de 45 logements au quartier de la Vignasse à Gattières, et de logements sociaux à la maison de la Calade à Gattières.

Ces projets répondent à moyen terme aux premières orientations du P.L.H. En effet, ils se situent au sein ou à proximité des pôles d'attractivité de la communauté. Ils permettent quantitativement la satisfaction des besoins pour actifs et en logements sociaux dans une recherche de mixité.

- **N**otons cependant la nécessité d'une inscription harmonieuse de ces nouveaux programmes avec leur environnement direct. Il serait judicieux, par exemple, d'anticiper une réflexion sur le rôle et l'impact du projet de la « Perdigonnerie », par rapport au quartier des Arbousiers. Liaison routière, mais aussi nouveaux services, espaces et équipements de loisirs éventuels... La question des articulations sociales et urbaines entre ce quartier aujourd'hui « fermé » et l'émergence de ce nouveau territoire est posée.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

● **C**oncernant les flux et les modes de déplacement des actifs, la tendance actuelle est à une dissociation entre le lieu de résidence et le lieu de travail d'une part, et à l'utilisation massive des transports individuels. Les chiffres du recensement de 1999, complétés par une enquête réalisée en mars 2004 (par l'association ESCOPUB auprès des actifs de la zone industrielle) indiquent que :

- Aujourd'hui en moyenne, seuls deux actifs sur cinq travaillent et résident sur le territoire de la communauté, en 1982 quasiment un actif sur deux.
- Plus de 68 % des actifs ayant un emploi sur le territoire des Coteaux d'Azur, et 88 % des actifs occupés en dehors de la communauté utilisent un mode de transport individuel pour effectuer le trajet entre leur domicile et leur travail.
- 94 % des actifs de la zone industrielle utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail.

● **C**eci permet d'évaluer sommairement le nombre de véhicules circulant chaque jour au sein et en périphérie des Coteaux d'Azur :

- 4.700 véhicules entrent sur le territoire le matin, pour 2.900 véhicules qui en sortent, soit au total environ 7.600 véhicules.
- On peut donc estimer le nombre de déplacements à plus de 15.000 véhicules par jour qui se concentrent essentiellement au niveau du pont de la Manda, point d'accès privilégié du territoire.
- A ces flux, il convient de rajouter le nombre important de poids lourds desservant la zone industrielle.

La réalisation récente de la RD 6202 bis apporte une réponse à ces importantes perturbations d'entrée et de sortie de ville, pénalisantes pour la qualité de vie des habitants et pour le développement économique.

Par ailleurs, l'amélioration des caractéristiques de certaines liaisons et la création de voies internes au territoire communautaire sont de nature à faciliter la circulation automobile et à resserrer les liens entre les différents secteurs. Pour exemple, la voie créée récemment entre le bd de la Colle Belle et la RD1 permet un accès direct depuis le centre ville vers le village, le quartier des Plans et la ZI, sans passer par le giratoire de la Manda. Cette voie dénommée « chemin de la Solidarité », doublée d'un cheminement piéton, devrait délester ce « nœud routier » d'environ 500 véhicules aux heures de pointe.

● **M**ais, il convient également de mener des actions contribuant à lutter contre le tout automobile. De nombreux progrès restent à faire notamment en matière d'offre de transport en commun, et ce malgré un service déjà bien en place, avec des tarifs attractifs pour la population locale. L'enquête de 2004 auprès des actifs qui se rendent sur la zone industrielle, donne des indications sur les principaux motifs invoqués par ceux qui n'utilisent pas les transports en commun :

- 27,6 % : l'absence de ligne directe,
- 16,5 % : des horaires mal adaptés,
- 15,3 % : des rotations insuffisantes.

Par ailleurs, la fréquence des transports en commun est insuffisante le soir en semaine après 19 h 00, ainsi que les dimanches et jours fériés, qu'il s'agisse des liaisons vers l'extérieur ou entre les secteurs du territoire, ce qui nuit notamment à l'autonomie de mobilité des étudiants, des jeunes et des actifs qui n'ont pas d'autres moyens.

La mise en place d'un T.C.S.P est une priorité car il est à même d'apporter une réponse adaptée à la forte demande des déplacements avec le littoral. La définition de son tracé le long de la plaine du Var s'avère l'un des éléments essentiels conditionnant l'aménagement de l'espace sur le territoire.

● **E**nfin il faut souligner que, au regard de l'évolution des flux et de l'accroissement du parc automobile des résidents, le volume des aires de stationnement est en voie de saturation notamment sur le centre de la Ville Nouvelle.

Un projet d'agrandissement du parc existant est envisagé face au Forum Prévert. Ce projet s'inscrit dans une requalification urbaine du secteur et prévoit, outre une centaine de places supplémentaires, des aménagements paysagers, des espaces piétons et trois kiosques à vocation commerciale.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

● **L'**augmentation du nombre d'emplois présents sur la C.C.C.A. entre 1990 et 1999 est supérieure à la croissance relative de la population active occupée pour cette même période, traduisant le dynamisme économique du territoire.

Le secteur tertiaire a bénéficié de création d'emplois importants entre les deux recensements. Les activités dominantes de celui-ci sont des activités relevant des services aux entreprises et aux particuliers et celles relevant du commerce. Dans une moindre mesure, le secteur de l'industrie et de l'artisanat a bénéficié de création d'emplois alors qu'il est en perte de vitesse au niveau départemental. A l'opposé, le secteur de la construction est en léger repli et le secteur agricole est en nette régression.

Par ailleurs, le tissu économique se structure autour d'une multitude de petites entreprises (80 % d'établissements emploient moins de 10 salariés).

Les emplois par secteurs d'activités sur la C.C.C.A. (source Insee RP 99)			
	1999		Evolution 1990-1999
	Nombre	%	
Agriculture	244	2,9	- 42,5 %
Industrie et artisanat	3 044	35,5	+ 7,2 %
Construction	851	9,9	- 11,7 %
Tertiaire	4 432	51,7	+ 33,8 %
Total	8 571		+ 13,7 %



D'une superficie d'environ 200 hectares, la zone industrielle départementale de Carros-le Broc constitue aujourd'hui un bassin d'emplois à l'échelle intercommunale mais aussi à l'échelle du département.

En effet, on dénombre environ 550 entreprises installées sur le site employant près de 8.000 personnes. Les principaux secteurs d'activités en présence sont, par ordre d'importance : l'industrie, le commerce, les services, la construction et les transports.

Cependant, les difficultés de circulation et d'accès actuelles sont un frein à son développement.

Si la zone industrielle est le principal moteur du développement économique du territoire, elle n'est pas le seul : les activités de proximité dans des domaines variés (commerces, artisanat, services) participent d'une part à ce dynamisme économique par la création d'emplois, et d'autre part maillent le territoire le rendant attractif pour les nouvelles populations.

● **L'**activité commerciale est très développée puisqu'on dénombre près de 350 établissements sur le territoire communautaire. La plupart des établissements commerciaux est localisée sur la zone industrielle de Carros-le Broc et la zone commerciale de Gattières (pour environ 65 % d'entre eux). La Ville Nouvelle apparaît aussi comme un point important de centralité du commerce avec 13 % des établissements.

Les notes de conjoncture récentes montrent que, si les parts de marché détenues par les discounters de l'alimentaire sont en progression au détriment des supermarchés traditionnels, leur implantation a augmenté la zone de chalandise et attiré un nombre plus important de clients, ce qui a bénéficié au tissu commercial de proximité, notamment en centre ville.

L'objectif recherché sera, d'une part, de permettre le développement des petits commerces à travers les projets futurs de requalification urbaine et certains programmes de logement, d'autre part de favoriser une offre complémentaire à celle existante. De façon générale, la concertation avec les commerçants est une priorité et devra être poursuivie, d'où l'importance d'aider au maintien d'une structure associative de représentants des commerçants locaux.

- **L'**offre en services est également variée : les services de proximité sont nombreux et se répartissent sur l'ensemble du territoire communautaire permettant un accès aisé à la population aux services administratifs, sociaux, médicaux, bancaires...

Le grand nombre d'entreprises commerciales et industrielles sur la zone industrielle induit un nombre important d'entreprises de services pour les entreprises (bureautique, comptabilité, assistance juridique, nettoyage, ...). On compte en effet plus de 150 établissements de services directs aux entreprises.

Les activités de services sur le territoire CCCA (source CCI Nice Côte d'Azur – Répertoire SIRENE 2003)		
Catégories	Nombre d'établissements	%
Transport et communication	97	14,9
Activités financières	14	2,2
Immobiliers, locations et services aux entreprises	261	40,2
Administration publique	9	1,4
Education	24	3,7
Santé et action sociale	113	17,4
Services collectifs, sociaux et personnels	131	20,2
Total	649	-

Notons que les activités de services relèvent principalement d'entreprises privées : le secteur public (mairies, écoles, poste, ...) ne représentant que 6 % environ des services.

- **L**e tourisme n'est pas une activité importante de la Communauté de Communes. Il existe une clientèle très restreinte et les capacités d'hébergement sont faibles. Cependant, la C.C.C.A. a développé une politique de mise en valeur du patrimoine (naturel, architectural, des métiers anciens) avec notamment, un projet de création d'équipements de tourisme vert sur le site de l'Évêché à Carros, ainsi que la valorisation des sentiers intercommunaux et des points de vues panoramiques. Ces projets sont inscrits au contrat de plan départemental 2004-2009.

Cette politique devrait permettre le renforcement de ce secteur, et donc de nouveaux emplois, à condition bien entendu de développer la capacité d'hébergement sur site.

- **L**e développement des activités économiques constitue un enjeu majeur. Actuellement, les capacités d'accueil de nouvelles entreprises sont quasi nulles. Cet objectif passe donc par l'optimisation ou la densification des secteurs d'activités existants en plus de la requalification paysagère de la zone industrielle, mais aussi par la **conquête d'espaces nouveaux**, aptes à conforter et à diversifier les activités notamment vers le secteur tertiaire.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces propices au développement des activités est fortement lié à l'amélioration prochaine des conditions de desserte globale (RN 6202 bis, T.C.S.P.).

En conclusion : Les capacités urbanisables résiduelles sur le territoire ainsi que les projets identifiés font globalement apparaître :

- une capacité de 1.570 logements soit l'accueil de près de 4.000 habitants,
- une capacité de 64 hectares d'activités soit une création de 2.560 emplois.

Dans le cadre de son développement futur, les enjeux du territoire reposent sur les principes d'équilibre, de diversité et de respect des espaces :

- en améliorant la liaison entre les secteurs pour une meilleure cohérence urbaine,
- en recherchant une mixité fonctionnelle dans toutes ses composantes (habitat, activités et déplacements)
- enfin, en favorisant la mixité sociale à travers ses programmes de logement et sa politique de peuplement.



2 – LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

La dynamique engagée depuis 10 ans par la Ville de Carros à travers la Politique de la Ville est le fruit d'une volonté politique forte, de repenser la ville dans sa globalité tant sur le plan de la restructuration urbaine et du logement qu'en terme de développement social. Elle se traduit chaque jour par une logique de moyens coordonnés sur la Ville Nouvelle, grâce au réseau partenarial mais aussi à une mobilisation exceptionnelle des ressources communales.

Il faut souligner à ce titre que si la commune bénéficie d'un fort potentiel fiscal, celui-ci est très largement réinvesti au quotidien et sur le long terme dans la lutte contre les exclusions.

Pour autant, la cohésion sociale reste fragile car la Ville Nouvelle abrite de nombreux ménages à revenus modestes, une forte concentration de population issue de l'immigration, les déficits demeurent en matière de santé, d'éducation, de culture et de formation, de même que l'inégalité des chances face aux droits, au logement et à l'emploi.

2.1 – Données socio-économiques

Indicateurs de synthèse allocataires CAF (année source 2004)						
Echelle	Nombre total d'allocataires	Population bénéficiaire	% allocataires avec QF < à 735 €	% allocataires aide au logement	% bénéficiaires RMI, API, AAH	% dépendant à + de 50 % des prestations
Commune	1 698	5 404	24,5%	52,9%	15,5%	18,3%
Ville Nouvelle	1 311	4 095	28,1%	61,0%	17,2%	20,2%

Revenus des ménages (source Insee / Impôts 2002)					
Echelle	Revenus médians des ménages	% foyers non imposables	Revenus fiscaux : 1er quartile	Revenus fiscaux : 2 ^{ème} quartile	Revenus fiscaux : 3ème quartile
Commune	15 561 €	40,2%	8 771 €	13 977 €	19 630 €
Ville Nouvelle	9 774 €	45,2%	7 850 €	12 423 €	17 321 €

La part de foyers non imposables diminue de plus de 5 % depuis 1999, de même que les familles allocataires dont le QF est inférieur au seuil des bas revenus (le taux était de 29,7 % en 2000 pour l'ensemble de la commune). Néanmoins, ces chiffres sont à relativiser à plusieurs niveaux :

- Ils suivent la courbe des caractéristiques de la population, notamment par rapport au glissement des classes d'âges (vieillesse) et à la décohabitation : nombre de foyers par exemple, ne bénéficient plus des allocations spécifiques ni des réductions fiscales suite au départ des enfants.
- Cette tendance est également due à la progression des catégories socioprofessionnelles à revenus moyens, mais principalement dans les quartiers périphériques.

Carros a un des taux de familles monoparentales les plus élevés du département. De plus, ce taux augmente régulièrement : il était de 20,5% en 2000 sur la commune.

De façon générale, la typologie des familles bénéficiaires a évolué mais la proportion de ménages en difficultés économiques reste importante sur la Ville Nouvelle, d'autant que **ces difficultés touchent de plus en plus les « couches moyennes »** de la population, notamment celles dont les ressources se situent à la limite des minima sociaux.

Type et âge des allocataires (source CAF 2004)					
Echelle	% personnes seules	% couples de 3 enfants et plus	% familles mono-parentales	% des moins de 25 ans	% des 60 ans et plus
Commune	18,4%	15,9%	22,6%	4,9%	10,2%
Ville Nouvelle	19,5%	15,8%	24,0%	5,7%	12,5%

2.2 – Action sociale – Santé

Action sociale / Santé : les principaux équipements et services		
Dénomination	Localisation	Observations
CAMS (Centre Médico Social)	Ville Nouvelle	Du lundi au vendredi, de 9h à 12h 30 et de 13h 30 à 17h
CPMI (Centre Médico Social)	Ville Nouvelle	Equipe pluridisciplinaire (psychologue, gynécologue, puéricultrice, pédiatre) du lundi au vendredi
CCAS	Ville Nouvelle (parvis hôtel de Ville)	Aide sociale légale (dont suivi Rmistes isolés) Aide sociale facultative Demande de logement locatif social Accueil public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. Permanence assistante sociale le lundi de 9h à 12h.
CMP enfants (Fondation Lenval)	Ville Nouvelle	Permanences du lundi au jeudi (sur RV) Locaux situés au-dessus de la Maison de l'enfance
CMP adultes (CHU Pasteur)	Ville Nouvelle	Permanence tous les vendredis de 9h à 17h dans les locaux du CMP Lenval
C.P.A.M.	Ville Nouvelle	2 permanences / semaine dans un local au pied des HLM
C.R.A.M. service social	Ville Nouvelle	1 permanence hebdomadaire au CCAS
Association Vie Libre	Ville Nouvelle	Prévention, aide et réinsertion des malades alcooliques 2 permanences / mois à la Maison des Associations
Assistante sociale OPAM (CMS)	Ville Nouvelle	Intervient auprès des locataires de l'OPAM, rencontrant des difficultés dans le règlement de leur loyer. 2 permanences / mois (sur RV) au centre médico social

- L'offre de services est assez conséquente sur la commune dans le domaine de la santé et de l'action sociale. Sur le plan de la prévention précoce et de la santé, la plupart des dépistages est réalisée par la P.M.I dont le partenariat avec les écoles et la psychologie scolaire est systématique.

A ce titre, les services existant sur le champ éducatif ont également une part prépondérante dans le cadre de la prévention santé, notamment : l'infirmière de la ZEP, le RASED, la Médecine scolaire, l'assistante sociale du collège, le pôle municipal Education. Le suivi s'organise généralement dans le cadre de projets d'accueil individualisés (P.A.I.)

Une action est menée plus particulièrement sur la prévention toxicomanie/MST auprès des adolescents par le collectif « Carros s'engage ».

- L'aide d'urgence est relativement bien couverte, en particulier par le biais du C.C.A.S., bien que celui-ci ne peut répondre totalement à l'importance des besoins. Dans le cadre de ses missions facultatives, le C.C.A.S. offre des prestations de solidarité diverses notamment à travers des aides financières aux plus démunis : aide cantine, bons alimentaires, secours d'urgence et tickets transport pour les retraités de la commune.

On dénombre également une vingtaine d'associations à vocation sociale et caritative sur la commune (dont 5 associations départementales) qui jouent un rôle essentiel dans le cadre de la solidarité.

- Un certain nombre de services existe par ailleurs, concernés d'une façon ou d'une autre par l'action sociale, en termes d'accueil, d'information des publics ou de médiation, notamment :

- Permanences à temps complet d'un écrivain public (service municipal CAJIP)
- Permanences de divers prestataires à l'antenne de justice, dans le cadre de l'accès au droit
- Permanences des Mutuelles de France, notamment dans le cadre de la gestion de la CMU

Enfin, les professions libérales sont représentées par une trentaine de praticiens environ (médecine générale et spécialisée). Néanmoins, certains domaines sont insuffisamment pourvus comme, par exemple, la psychiatrie, la psychothérapie, la gynécologie.

Notons que l'urgence médicale et l'accès aux soins de première nécessité (pharmacies) en soirée et le week-end ne sont pas pourvus par les médecins locaux. La médecine de garde s'organise exclusivement sur le canton autour des réseaux départementaux (SOS Médecins, SAMU etc...).

- Malgré sa diversité, l'offre de services présente un certain nombre de faiblesses dans le constat qui est fait en terme d'intégration des publics : le traitement de l'urgence ne produit pas, ou peu, d'accompagnement dans la durée. Les personnes sont souvent dans une logique systémique de bénéfice des aides de première nécessité, non intégrante.

La situation des populations à revenus modestes, à la limite des minima sociaux, révèle ce paradoxe entre leurs difficultés économiques grandissantes et leur mise à l'écart, à l'heure actuelle, de la plupart des prestations d'aide.

S'il est établi que la situation socio économique des familles a une incidence directe sur l'accès aux soins, on constate également qu'un certain nombre de foyers échappe aux prestations et n'est pas sensibilisé par les campagnes de prévention, faute d'une prise de conscience suffisante sur ses problèmes de santé.

- Une des explications à ce manque d'impact est que le travail social s'organise principalement dans une logique de prise en charge individuelle, et insuffisamment dans une logique d'accompagnement sur la cellule familiale pour la résolution des problèmes.

De façon générale, on note un manque de lisibilité et de cohérence des actions entre les différentes institutions représentées et les divers acteurs intervenant dans les domaines de la santé et du social. L'évaluation est rendue d'autant plus difficile en l'absence d'une réelle coordination permettant davantage de transversalité des compétences, autour d'un diagnostic partagé et d'objectifs communs sur le territoire.

- Par ailleurs, il convient de souligner le déficit récurrent de moyens pour la prise en charge des problèmes de souffrance psychique : la capacité des acteurs sociaux et éducatifs est établie en ce qui concerne le repérage des situations mais ils se heurtent à la saturation des structures locales et départementales.

De même en ce qui concerne les conduites addictives : si la dépendance à la toxicomanie des jeunes est difficile à quantifier, en revanche, l'évolution des maladies et des comportements à risques liés à l'**alcool** est avérée, notamment parmi des publics de plus en plus jeunes.

L'accueil des situations d'urgence (maltraitements, violences conjugales, SDF...) s'organise sous diverses formes (chambres d'hôtels, locaux communaux) mais souffre de l'absence de structures d'hébergement spécifiques.

L'évolution des personnes à mobilité réduite, notamment les personnes âgées, fait apparaître des besoins en terme d'aide matérielle voire d'animation. La question de l'accessibilité est cependant prise en compte par la Ville dans les divers projets d'équipements et d'aménagement urbain.

Enfin, notons que, en guise de projet exemplaire, la commune abritera bientôt un Institut Médico Educatif pour l'accueil d'une vingtaine de jeunes autistes du département. Cet IME, à l'initiative de l'association « ABA Apprendre Autrement », sera le deuxième en France à appliquer la méthode de l'Analyse du Comportement Appliquée (ABA) en permettant une intégration en milieu ordinaire.

- Globalement, le programme de santé publique dans le cadre de l'Atelier Santé Ville devra poursuivre les axes préexistants, à savoir : l'accès aux soins des publics les plus vulnérables, la prise en charge des difficultés psychologiques, la prévention des conduites à risques, la prévention et l'éducation à la santé. Les enjeux stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes de santé et à leur efficacité consisteront notamment à :

- Privilégier le recours aux systèmes de droit commun, et concevoir des mesures complémentaires lorsqu'elles s'imposent. Il s'agira en l'occurrence de ne pas créer de nouvelles mesures sans avoir recherché au préalable l'optimisation de celles déjà existantes.
- Améliorer pour ce faire la mise en réseau, l'échange et la coordination des acteurs santé et social
- Favoriser la mise en œuvre d'une politique de santé de proximité
- Rechercher l'implication des publics concernés, afin de les rendre acteurs de leur santé

Parallèlement, une étude spécifique devra être menée afin d'améliorer les conditions d'hébergement d'urgence.

2.3 – Emploi et développement économique

Emploi Formation : les principaux équipements et services (au 01/01/2007)		
Dénomination	Localisation	Observations
CFA municipal	Ville Nouvelle	1 200 apprentis et stagiaires
Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MEE)	Ville Nouvelle	Coordination politique emploi et dév't économique CCCA Prestations ANPE, ARE Accueil, information, orientation D.E Offres d'emploi – Relations avec les entreprises
Antenne Mission Locale	Ville Nouvelle (MEE)	1 CISF + 1 référent CIVIS
ANPE	Ville Nouvelle (MEE)	Permanences conseiller (tous les jours sur RV) Actualisation des offres d'emploi
Alpes 06	ZAC de la Grave	Entreprise d'insertion
Association Carros@Lire	Ville Nouvelle	Formation informatique, remise à niveau FLE, alpha – Conventions ANPE, collectivités et C.E
Association AFIJ	Ville Nouvelle (MEE)	2 permanences mensuelles

- Les divers équipements sont bien centralisés en terme de proximité. A contrario, ils sont peu représentés sur la principale zone d'activités, ce qui implique de compenser par des démarches renforcées de rapprochement auprès des chefs d'entreprises, en particulier en matière de communication.

Le CFA et les associations sont des partenaires privilégiés à prendre en compte dans les politiques d'insertion et de formation, en particulier dans une logique de proximité et d'adaptation aux besoins du bassin d'emploi.

- Bien que l'on enregistre un regain de l'offre d'emploi, le chômage touche plus particulièrement une frange importante de **public en bas niveau de qualification**.

Données Emploi – Chômage (source ANPE 2004)						
Echelle	Taux d'actifs 15-59 ans	Taux chômage global	Taux emplois précaires	Taux RMI	Taux d'actifs 15-24 ans	Taux chômage 15-24 ans
Commune	71,0%	12,9%	15,3%	5,5%	32,9%	22,1%
Ville Nouvelle	69,9%	14,6%	16,7%	6,3%	34,0%	23,4%

Ce constat est à mettre à l'actif de plusieurs éléments, notamment :

- Une offre de formation insuffisamment adaptée aux besoins du bassin de l'emploi
- Une relative faiblesse des réponses spécifiques pour des populations adultes sans qualification
- En théorie, peu de jeunes sortent du collège sans orientation (5 en 2004), mais l'absence de projet professionnel affirmé peut constituer pour nombre d'entre eux des voies sans issue et aboutir à des périodes « d'errance ».
- L'insertion est rendue d'autant plus longue et difficile pour les jeunes et adultes confrontés à des obstacles liés à l'âge, à un handicap (physique ou mental), à l'origine ethnique, car elle passe par des phases de (re)mobilisation et/ou des démarches spécifiques auprès des employeurs.

- L'objectif général dans le cadre du C.U.C.S sera donc de favoriser l'accès à l'emploi durable et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et adultes en difficultés, en améliorant **l'accompagnement et la formation, le partenariat avec les entreprises** et par des mesures capitalisant les **expériences de travail**.

- Il conviendra, au préalable, de résoudre les difficultés persistantes à établir des **éléments de diagnostic affinés** concernant les D.E et les entreprises (quantitatifs et qualitatifs), avec les structures concernées : Mission Locale, Maison de l'Emploi, partenaires du S.P.E.
Ces difficultés ne résident pas dans la volonté des acteurs mais dans l'organisation, notamment en termes de coordination et de moyens logistiques (traitement des données informatisées, communication de l'information, etc.).

Cette démarche pourra s'appuyer sur des outils mis en œuvre récemment, en particulier :

- L'état des parcours et des besoins révélés dans le cadre du Contrat d'Insertion à la Vie Sociale : 50 jeunes de 16-25 ans prévus en suivi renforcé par la mission locale en 2006.
- Les résultats des tests d'inclination et d'orientation professionnelle
- L'étude prospective des besoins des entreprises par l'équipe territoriale (Région/Etat/C.C.C.A./M.L.), en vue d'étudier une offre locale pertinente en matière de formation et de qualification des D.E.

- **L'**accompagnement vers l'emploi doit se traiter au plus tôt et en corrélation avec les handicaps sociaux. C'est pourquoi le partenariat devra également être développé avec les acteurs sociaux, notamment le Conseil Général et le C.C.A.S., les entreprises d'insertion, le C.F.A, et l'Etat (l'Education Nationale) autour des questions d'orientation.

Dans le même but, il s'agira de soutenir des actions préparant aux entretiens d'embauche, et d'une manière générale, permettant l'acquisition du savoir être (présentation, langage) et des savoirs de base en faveur de l'insertion des publics les plus en difficultés.

- **P**lusieurs initiatives ont été engagées par la Ville et divers établissements, à l'appui des mesures d'emplois aidés. Citons pour exemple :

- 10 CAE dans le cadre d'un chantier d'insertion Brigade verte
- 1 CAE pour petits travaux et gardiennage durant le chantier ECOVIE
- 1 CAE à Bus Var Mer pour une mission de médiateur (avec formation qui débouchera sur un emploi de chauffeur transports en commun)
- 2 CAE à l'O.P.A.C. pour des petits travaux de maintenance
- Plusieurs CAE dans le secteur associatif
- Auxquels s'ajoutent quelques embauches de jeunes Carrois par les entreprises dans le cadre de la réhabilitation HLM.

Il conviendra naturellement d'encourager ces initiatives dans le sens où elles permettent, notamment au jeunes dépourvus de qualification, la mise en activité et la capitalisation d'expériences de travail, si possible dans le cadre de parcours d'insertion clairement établis.

- **L**a lutte contre les discriminations (latentes ou avérées) est un des axes prioritaires sur lesquels la C.C.C.A. s'est engagée depuis plusieurs mois, à travers des contacts directs auprès des chefs d'entreprises, des campagnes de sensibilisation, des forums, avec le soutien de plusieurs partenaires, notamment dans le cadre d'une démarche visant à engager les entreprises au respect des principes de la diversité et à s'organiser en conséquence. Plus généralement, l'enjeu consiste à agir sur les représentations réciproques et aider au rapprochement entre D.E et employeurs.

- **P**ar ailleurs, la création prochaine d'une agence ANPE sur site devrait faciliter les relations entre services mais ne jouera pas un rôle d'impulsion et de coordination de la politique locale en matière d'insertion professionnelle. L'enjeu consistera donc à affirmer le rôle de coordination de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise (MEE) par rapport aux objectifs du CUCS mais aussi par rapport aux compétences communautaires en ce qui concerne les relations avec les entreprises.

A ce titre, des pistes d'actions pourraient être explorées afin de renforcer ces relations. Pour exemples :

- Le soutien à la création d'entreprises (adhésion de la C.C.C.A. à une plateforme d'initiative locale, permanences de la boutique de gestion)
- développer les moyens de communication valorisant les entreprises de la Z.I (créer un annuaire réactualisé, revoir la signalétique, etc.).

2.4 – Education

Les établissements scolaires sur la commune (Source : Service municipal de la Vie Scolaire)			
Type et nombre	Localisation	Effectifs 2006/2007	Effectifs 2004/2005
1 collège	Ville Nouvelle (Paul Langevin)	795 élèves dont 36 Segpa (4 classes) et 12 UPI (1 classe)	775 élèves
1 groupe scolaire	Village (Louis Fiori)	83 Elém. + 46 Mat.	75 Elém + 42 Mat
5 écoles maternelles	Ville Nouvelle (Giono, Daudet, Lou Souleou, Pagnol) Les Plans (Rosemarines)	495 élèves dont 14 classes – 3 ans Giono	475 élèves
5 écoles élémentaires	Ville Nouvelle (Spinelli, Eluard, Vian, Jean Moulin) Les Plans (ODV Guillonnet)	759 élèves	734 élèves
TOTAL		2 178	2 101

- **La population scolaire est en légère augmentation** depuis 2 ans (+ 3,66 %). Ceci est dû en partie à l'évolution démographique du quartier des Plans et du Village, ce qui a entraîné la construction de deux nouvelles écoles sur ces secteurs (Louis FIORI au Village et LES ROSEMARINES aux Plans). De fait, un glissement s'opère également sur le collège.

La moyenne des effectifs par classe est relativement faible : environ 21,5 au collège, 20 en élémentaire et 23,5 en maternelle.

Cette moyenne, stabilisée en raison des nouveaux équipements, devrait augmenter dans les années proches au regard des tendances démographiques et des perspectives de développement urbain.

Un des enjeux pour la Ville Nouvelle, classée en zone d'éducation prioritaire depuis 2000, est de maintenir cette qualité d'encadrement, non seulement au regard de l'évolution des effectifs, mais aussi du contexte éducatif qui appelle à soutenir les efforts, et qui a justifié la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative 2005-2009.

- **Pour cette thématique**, l'état des lieux détaillé ainsi que les potentialités en termes d'équipements et de services sont précisés dans le diagnostic établi dans le cadre du PRE. Sont repris pour l'essentiel quelques indicateurs généraux qui, au-delà des statistiques purement scolaires, démontrent la persistance de nombreux signes de difficultés repérés par l'ensemble des professionnels (enseignants, acteurs sociaux) et qui appellent à une vigilance accrue.

Parmi les principales faiblesses constatées initialement :

- Un taux toujours élevé de difficultés dans la maîtrise de la langue, qui va de pair avec les situations d'illettrisme et divers déficits socioculturels avérés sur la commune.
- L'insuffisance des projets en matière de prévention et d'éducation à la santé, ainsi que dans l'apprentissage de la citoyenneté.
- L'insuffisance du dispositif d'aide à la parentalité.

Indicateurs de réussite scolaire (Sources : ZEP et collège Langevin 2003 et 2004)	2003	2004
% de réussite au brevet des collèges	74 %	67 %
% de passage en seconde GT	41,8 %	40 %
Nombre d'élèves sans orientation après la 3 ^{ème}	5 %	5 %
% d'élèves PCS défavorisés au collège	52 %	50 %
% d'élèves PCS défavorisés à l'école	NC	50,8 %
% de retards en 6 ^{ème} (1 an et plus)	30,4 %	33 %
% de retards en 3 ^{ème} (1 an et plus)	44,9 %	52 %

Indicateurs de repérage des difficultés éducatives (Sources : DEJS, Collège Langevin et ZEP 2004)	2004/2005
Nombre de signalements dans le primaire	182
Enfants pris en charge CLAD	113
Enfants pris en charge rééducation (RASED)	27
Enfants pris en charge orthophoniste	153
Enfants pris en charge CMP/SESSAD	45 (+ 40 en attente)
Enfants du 1 ^{er} degré nécessitant un P.A.I.	35
Enfants du collège suivis en A.E.M.O.	31
Enfants faisant l'objet d'un suivi par A.D.S	91

- Pratique culturelle très peu développée dans le cadre des CLSH = risque d'une culture à deux vitesses.

- **L**a mise en œuvre du P.R.E a été quasiment consacrée, durant la première année, à l'étape de repérage avec la constitution de l'équipe de réussite éducative. La principale difficulté a été d'instaurer une organisation et des protocoles entre les différentes institutions afin de définir, d'une part, des critères communs pour le repérage et les priorités d'actions, d'autre part, des modes de travail permettant d'agir dans le respect des compétences de chacun et des principes éthiques (liés notamment à l'échange d'informations nominatives).

A l'heure actuelle, l'équipe est constituée essentiellement de représentants de la Ville et de l'Education Nationale (dont le RASED et la Médecine Solaire), ainsi que l'assistante sociale du CCAS. Un protocole a également été instauré avec la DAMS, le CMP LENVAL et le SESSAD pour assurer un échange régulier avec l'équipe (transmission d'informations et participation occasionnelle aux réunions).

De fait, ce travail a abouti à : 178 enfants repérés, dont 95 intégrés aujourd'hui dans le PRE pour une prise en charge individualisée (correspondant à 62 familles). Le différentiel correspond soit aux enfants mis en attente par ordre de priorité de l'équipe, soit au fait que l'accord des familles n'a pas été obtenu. A ces enfants s'ajoute un certain nombre qui sont intégrés dans les actions collectives.

- **P**our assurer le travail de soutien, l'équipe sera appuyée par un ensemble de prestataires spécialisés, recrutés pour la circonstance, et en cohérence avec les besoins repérés. Dans un premier temps, les intervenants tiendront leurs permanences à la Maison des Associations, faute d'espace dédié.

De façon générale, il convient de souligner que les équipements et les **lieux d'accueil sont saturés** au regard de la demande et du volume des effectifs, notamment par rapport à leur constitution (petits groupes, grands groupes, accueil individuel) et à leur diversité (animation, formation, groupes de parole, permanence sociale...). C'est une des raisons qui justifient un projet de **création de Centre Social**.

- **P**arallèlement, les actions collectives ont été recentrées en fonction des priorités et du cadre définis par le P.R.E. Il y a lieu de rappeler que le schéma d'intervention de la politique éducative de Carros prend également corps aujourd'hui autour d'autres dispositifs convergeant vers des objectifs communs : le Contrat Educatif Local, le Contrat de réussite de la ZEP, le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre (ces deux derniers fusionneront à partir de 2008 pour devenir le Contrat Enfance Jeunesse).

L'enjeu fort de cette politique éducative reste « d'offrir l'égalité des chances à **tous** les enfants et adolescents en leur donnant des savoirs fondamentaux, la capacité d'exercer leur citoyenneté et de trouver leur place dans la société ».

Or, l'incidence des critères spécifiques du P.R.E., mais aussi de la délimitation du CEL au seul quartier de la Ville Nouvelle, ajouté au recentrage des moyens dans le cadre du prochain Contrat Enfance Jeunesse, est une mise à l'écart d'un certain type d'interventions et d'une catégorie de publics, qu'il s'agisse d'actions collectives ou d'accompagnement individualisé. A ce titre, une instance et un programme d'actions complémentaires s'imposent pour en assurer néanmoins la coordination et le suivi.

- **P**ar ailleurs, divers axes stratégiques sont à relever en terme d'égalité d'accès aux activités :

- La plupart des espaces éducatifs accueille les enfants en fonction de leur quartier d'implantation, c'est le cas des écoles et de certains équipements de proximité, ce qui ne favorise pas, ou peu, la mixité des publics. De ce fait, il importe d'assurer la mobilité des enfants et des jeunes, avec notamment un objectif de mixité sociale à travers les diverses interventions péri et extra scolaires.
- Les parcours des enfants, depuis leur plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, étant étroitement liés au contexte familial, il apparaît indispensable d'agir en même temps auprès de l'enfant et de la famille, en favorisant l'implication de l'entourage mais aussi des actions associant parents et enfants. De même, la méconnaissance de la diversité culturelle des familles implique de renforcer la formation des intervenants socio éducatifs.
- L'offre d'animation varie selon les objectifs des structures, la politique tarifaire, la qualification des intervenants etc. Afin d'éviter une « spécialisation » des structures et une politique sélective, il serait souhaitable d'harmoniser cette offre entre les différents secteurs (culture, socio-éducatif, loisirs, sports) afin de permettre une accessibilité pour tous, mais aussi sur le plan qualitatif.

2.5– Lien social, citoyenneté et prévention de la délinquance

● **L**a vie associative est dense sur la commune, avec plus d'une centaine d'associations à vocations diverses. Le tableau ci-contre quantifie celles dont l'activité effective à ce jour est portée à notre connaissance.

Ce panel comprend une grande majorité de petites structures (en termes de volume d'activités, de moyens humains) dont le budget annuel ne dépasse pas 10 000 €.

La Ville soutient largement la vie associative et sous des formes diverses : aide logistique et matérielle, attribution de locaux, aide aux charges locatives, à l'entretien, mise à disposition de personnel, et bien sûr aides financières. Ce partenariat fait l'objet de conventions spécifiques.

Les types d'associations intervenant sur la commune (au 31/12/2006)		
Type d'associations	Total	Actives
Caritatives	20	18
Conviviales	23	18
Sportives	26	25
Scolaires	11	6
Socio Educatives	9	8
Culturelles (CCCA)	9	9
Anciens combattants	6	4
Droit	6	6
Total	110	94

● **D**iverses initiatives ont été prises pour favoriser l'animation locale et la vie associative, en termes d'équipements :

- La mise en place de la Maison des Associations (gérée par « Carros@Lire »), qui vise plusieurs objectifs : proposer des locaux temporaires aux associations qui en étaient dépourvus, offrir des services d'aide et de conseil qui tendent à former et informer les associations, mais aussi une aide logistique commune (photocopies, secrétariat etc.), et enfin promouvoir des actions associatives.
- L'aménagement de locaux à usage associatif dans les quartiers nord de la ville nouvelle, à partir d'une redistribution d'espaces existants (Maison des Associations, local réservé aux locataires HLM)
- La construction (en cours) de l'équipement E.C.O.V.I.E. (Espace Convivial du Vivre Ensemble). Sa dénomination n'est pas un hasard car la Ville a souhaité que cet équipement soit un véritable lieu de rencontres pour toutes les cultures et toutes les générations, au service de la population Carrosoise et de tous ceux qui font la vie de la commune : associations, institutions, entreprises. A ce titre, l'espace ECOVIE tend à être un outil moteur pour le développement de l'animation dans la ville. Son ouverture est prévue dans le courant du premier semestre 2007.

● **L**a démocratie participative est assez développée sur la commune. La Ville a institué plusieurs instances de concertation avec les habitants : comités de quartiers, comité consultatif, cellule de GUP, commissions de suivi autour des différents programmes d'action, forums etc. Mais l'implication des habitants dans la vie locale s'exerce de façon très variable. Elle est même plutôt pauvre en ce qui concerne le public jeune, peu touché par ces dispositifs de concertation.

Elle est très conséquente par exemple autour de temps festifs, qu'il s'agisse de manifestations publiques (repas de rue, immeubles en fête, Carnaval etc.) ou privées (kermesses, lotos, soirées et sorties entre les membres). Mais en règle générale, elle s'exerce plus difficilement dans la durée, autour de problématiques et d'enjeux nécessitant sans doute un engagement soutenu, plus contraignant, une action sur le long terme, voire une organisation plus structurée.

De même, le mouvement associatif, bien que très actif dans l'ensemble, couvre des réalités diverses et certains aspects traduisent ses fragilités : de nombreuses associations tenues à bout de bras par un petit noyau de personnes, certaines dont la survie et l'initiative tiennent aux fonds publics, d'autres tombant en sommeil, un renouvellement plutôt faible... autant de signes qui indiquent que l'engagement bénévole est surtout l'affaire de quelques militants et passionnés, à défaut d'être massif.

● **A**insi, la Politique de la Ville a concerné relativement peu de petites associations locales et s'est appuyée davantage sur les associations structurées. On dénombre une vingtaine d'associations bénéficiaires des crédits Politique de la Ville sur les six années écoulées, dont près de la moitié sont des structures départementales. Les associations intervenant dans les domaines de la prévention, de l'accès au droit (antenne de justice) et de la culture sont les principales bénéficiaires.

En revanche, on peut relever la faiblesse des projets participatifs, relevant du lien social, de la citoyenneté, et du cadre de vie (G.U.P), ainsi qu'au niveau des clubs sportifs.

- **L**a participation des habitants à la vie locale est un enjeu fort du projet de cohésion sociale, et le soutien au tissu associatif en est une des composantes essentielles, parce qu'il équivaut à reconnaître son rôle comme structure de concertation, d'échange, d'expression ou d'émergence d'une demande sociale.

Comme on l'a souligné, contribuer à l'expression de la démocratie locale et à la mise en œuvre de la politique menée par la Ville ne va pas sans contraintes et sans difficultés. En ce sens, la réflexion à mener doit porter, au-delà des aides logistiques et financières, sur les moyens de déléguer, de qualifier, et d'accompagner les habitants pour les rendre davantage acteurs d'initiatives et de projets d'utilité sociale et collective.

Pour ce faire, le projet de centre social peut servir de support à cette réflexion, pour devenir non seulement un lieu à vocation sociale globale, familial et pluri générationnel, mais aussi un outil fédérateur pour la vie associative et l'émergence participative.

- **D'**autre part, la participation ne se décrète pas, elle se réalise dans des conditions particulières et pour des sujets qui intéressent la population, elle ne se met pas en place de la même façon avec des habitants de longue date et des nouveaux arrivants. Elle s'exerce différemment selon les lieux de vie, les âges et les niveaux socioculturels qui déterminent très souvent le niveau d'identité collective des habitants et leur sens de l'intérêt public.

Tout cela renvoie à la notion de lien social et surtout, celle du « vivre ensemble », avec ses enjeux de mixité sociale et culturelle, de solidarité, de respect des différences.

La participation des habitants, au sens citoyen du terme, est au prix de leur implication à travers ces enjeux, ce qui suppose d'instaurer, sous des formes multiples et sur le long terme, une démarche visant à faire évoluer, d'une part, les représentations et les relations entre les générations, les cultures, les sexes, d'autre part les attitudes vers un comportement civique et solidaire.

Cette démarche peut se décliner de manière transversale à travers les orientations du CUCS et plus largement à travers les différentes thématiques de la Politique de la Ville, sous des formes diverses : actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant (scolarité, sports, culture...), actions d'entraide ou de solidarité, actions de sensibilisation et d'information, de lutte contre les discriminations (racisme, handicaps, travail sur l'estime de soi etc...), actions privilégiant la mixité, la rencontre et l'échange entre les publics concernés, manifestations interculturelles, valorisation des cultures d'origine, etc...

- **I**l semble que les questions de démocratie participative et de citoyenneté interrogent dans le même temps sur certains aspects qui caractérisent le territoire, hormis sa configuration qui favorise peu l'appartenance à une même entité communale, et en premier lieu : sa diversité culturelle et sa jeunesse.

La commune compte une population étrangère importante puisqu'elle représente à Carros près de 9% de la population Carrossoise (RP 99) dont les deux tiers sont d'origine maghrébine. Elle représente 15% sur le secteur de la Ville nouvelle.

On estime cependant que plus de 35% de la population est issue de l'immigration et peut revendiquer une double appartenance culturelle. Ce pourcentage est encore plus important pour le haut de la ville nouvelle. Au total, plus d'une vingtaine de communautés cohabitent.

D'autre part, les événements de novembre 2005 ont mis en exergue le sentiment de malaise d'une partie de la population jeune. Les constats établis à Carros, à travers la concertation avec les publics concernés, soulignent le décalage parfois ressenti avec les institutions, même si dans le même temps, ils rendent compte de leur méconnaissance des dispositifs et aides existants ou mettent en exergue un sentiment de victimisation exacerbé.

Ainsi, le sentiment de représentativité égale de toutes les communautés et de toutes les générations dans l'espace public (quartier, équipements, lieux de vie et d'activités) et au-delà, à travers les décisions et les différents projets, conditionne le degré d'implication citoyenne des minorités, que ce soit en terme de participation ou de responsabilité partagée.

● **L**e bilan d'évaluation du Contrat de Ville fait ressortir la difficulté grandissante à capter les adolescents et les jeunes adultes, notamment ceux qui sont en grande difficulté ou en rupture.

Les raisons de ces difficultés :

- Pas d'identification précise de publics prioritaires permettant de construire une politique d'objectifs notamment en matière d'insertion des jeunes en rupture de parcours
- Absence de travail éducatif spécialisé auprès des plus de 16 ans et une prise en charge difficile des personnes en rupture. Si ce travail est effectué par les opérateurs intervenant sur les actions jeunesse (Pari jeunesse notamment), il a été noté à plusieurs reprises que la « captation » de ces publics est difficile.
- Des besoins qui ne sont pas tous couverts par les opérateurs locaux : action « globale » auprès de publics en rupture (santé, logement, emploi...)
- Parfois un cloisonnement de l'offre (social/culturel ; accompagnement social/mise en place de cursus d'insertion professionnelle) qui pénalise les publics les moins « autonomes »
- Les équipes d'encadrement intervenant sur l'animation jeunesse (sport, culture, loisirs) n'ont pas forcément le niveau de formation adapté par rapport à la gestion d'un public difficile, en particulier dans une perspective d'intégration de ce public
- Le dispositif V.V.V n'est pas suffisamment exploité comme outil permettant de travailler sur la non demande des jeunes, et comme tremplin vers des équipements structurants.
- L'accès aux activités et aux équipements implique la prise en compte de la gestion de groupes. En effet, cette notion d'appartenance à des groupes est assez marquée à Carros. Or, les équipements structurants ne favorisent pas la composition des groupes naturels chez les jeunes.

● **C**e constat montre qu'il faut agir à la fois sur la captation des publics, l'adaptation de l'offre, la complémentarité des actions et l'anticipation des problèmes. Il renvoie à la nécessité de :

- La mise en place d'un relais éducatif pour les plus de 16 ans.
- L'instauration d'une coordination et le renforcement des liens entre opérateurs
- La qualification des acteurs et l'adaptation des structures dans la relation offre/demande

Par ailleurs, il est établi que l'absence de moyens financiers est un frein réel pour de nombreux jeunes pour lesquels la moindre participation est impossible, ce qui se traduit par un ressenti très fort d'exclusion des projets et moyens existants, et de la société de consommation en général.

Cette frustration alimente un besoin de satisfaction immédiate sans concession en retour. Elle s'exprime souvent par des demandes revendicatives pouvant conduire parfois à des actes délictueux.

A ce titre, un projet de chantier éducatif pourrait être étudié, à la fois pour lever les freins financiers pour ces jeunes, mais aussi afin de rompre avec une logique de consommateurs en les impliquant davantage sur la base du principe d'échanges de services « donnant/donnant ».

● **L**es éléments d'observation ci-dessus, relatifs à la politique jeunesse en général, ont naturellement un lien direct avec les enjeux de prévention de la délinquance.

La mise en œuvre du CLSPD, les outils dont il se dote (Observatoires de la délinquance et du sentiment d'insécurité, cellule de veille) mais aussi la bonne articulation prévention primaire / prévention spécialisée permet une mise en réseau effective et une anticipation satisfaisante.

Sur le plan de la sécurité, Carros ne connaît pas de troubles majeurs, c'est ce qui explique le faible taux de sentiment d'insécurité (environ 20%). Ce sont plus les questions « sociétales » qui préoccupent les personnes interrogées (chômage, pauvreté, sida, drogue...).

Néanmoins, un certain nombre de problématiques sont posées, qui incitent à poursuivre les efforts :

- Les faits de délinquance et de voie publique sont d'auteurs de plus en plus jeunes.
- En outre, les comportements d'incivilité ne faiblissent pas
- On note également une recrudescence de problèmes dans les bus, notamment des agressions à l'encontre des chauffeurs.
- Parallèlement, les effectifs toujours constants (gendarmerie et police municipale) rendent difficiles le développement d'une police de proximité (îlotage) et du champ d'intervention (couverture horaire et géographique).
- Enfin, c'est la question récurrente de la prise en charge des publics réputés « difficiles » qui revient : public désœuvré, sortants de prison, sous main de justice, etc.

À partir de ce constat, quelques axes d'intervention pourraient être privilégiés :

- La lutte contre le désœuvrement des jeunes sur des temps non couverts (en soirée et le week-end). La Ville a récemment mis une salle à la disposition des jeunes qui squattaient les halls d'entrée. Cette expérience, confiée à une association, devrait être pérennisée par l'aménagement de locaux spécifiques. Le recrutement d'un agent est prévu pour animer ce lieu afin qu'il devienne, à moyen terme, un levier d'actions de responsabilisation des jeunes. Mais les missions de cet agent seraient plus largement de favoriser leur insertion en relais avec les structures compétentes.
- La mise en place d'agents de médiation (bus, sites sensibles)
- La prévention de la récidive à travers des actions renforcées, visant l'intégration des publics concernés à travers des mesures d'insertion spécifiques : T.I.G., chantiers extérieurs (convention signée avec le SPIP).
- Enfin, il conviendra de s'interroger sur les modalités d'application des dispositions prévues par la loi du 31 mars 2006, qui prévoit par exemple, de nouvelles mesures de réparation des dégradations, ainsi que la loi du 5 mars 2007, qui prévoit notamment l'instauration d'un « Conseil pour les droits et devoirs des familles » et de nouvelles mesures en direction des mineurs délinquants.

De façon générale, en matière de prévention de la délinquance aussi, le renforcement du réseau entre les différents acteurs de la prévention, de l'insertion, de l'action sociale et de la sécurité apparaît comme un enjeu essentiel pour une meilleure efficacité dans la résolution des situations.

L'Antenne de Justice est un atout indéniable dans la visibilité de l'action publique en matière d'accès au droit, de médiation, d'aide aux victimes (en particulier les victimes de discriminations), et donc dans la « captation » des publics.

En effet, la structure est bien repérée par les habitants et constitue un relais important pour les différents acteurs sociaux, éducatifs et associatifs de la commune et des alentours.

Depuis son ouverture, l'Antenne de Justice connaît une augmentation constante de sa fréquentation. Son rayonnement géographique dépasse largement le canton avec près du tiers des usagers originaires des communes de tout le département, notamment du littoral.

Antenne de Justice : Données de fréquentation				
Lieux de résidence des usagers	2004	2005	2006	% en 2006
Carros	1 285	1 337	1 558	62,87 %
Gattières/Le Broc	171	212	196	7,91 %
Autres communes	797	773	724	29,22 %
Total usagers	2 253	2 322	2 478	100 %

De plus, les prestations se diversifient et les permanences augmentent avec la demande. Le panel est aujourd'hui très large : droit de la Famille (il représente à lui seul près du tiers des demandes), droit du Logement, du Travail, des Biens, de la Consommation, des Assurances, Droit Pénal, mais aussi conflits de voisinage, surendettement, droit des étrangers, des tutelles, des sociétés, etc.

Antenne de Justice : Typologie des usagers				
Typologie	2004	2005	2006	% en 2006 (sur total)
Femmes	1 351	1 368	1 510	60,94 %
Hommes	902	954	968	39,06 %
Mineurs	49	34	75	3,03 %
Majeurs	2 204	2 288	2 403	96,97 %

Au-delà des données quantitatives, l'Antenne de Justice se justifie pleinement comme un service de proximité visant à faciliter l'accès aux droits des publics ciblés. A ce titre, c'est un outil privilégié pour favoriser la citoyenneté et, de fait contribuer à la cohésion sociale sur le territoire.

2.6– Habitat et cadre de vie

- **L**e projet urbain des dix dernières années était tiré de la nécessité de « repenser la ville » par une « *politique sociale et urbaine s'articulant dans une démarche préventive, globale et qualifiante* ». Cet à-propos donne le ton des objectifs souhaités pour la Ville Nouvelle en matière de cadre de vie.

Aussi, les urbanistes ont cherché à rééquilibrer l'occupation des espaces publics entre volumes bâtis et espaces paysagers, lieux fonctionnels et de détente, surfaces réservées aux véhicules et aux piétons. Avec ce qu'il faut de belvédères, de corniches permettant d'avoir un regard plus large, plus ouvert sur l'espace environnant. La sécurisation des voies et espaces publics a été, de surcroît, essentielle : ronds-points paysagers, absence de feux, régulation des flux, lumières fonctionnelles. Le tout coordonné avec la politique d'équipements et de développement de la vie commerciale.

Aujourd'hui, on peut considérer que ce projet a été mené à bien, au regard des efforts accomplis et de la transformation opérée sur les différents quartiers. L'image de la Ville Nouvelle a indéniablement changé, avec un impact certain de revalorisation sur la population. Quelques points de faiblesse persistent néanmoins mais sur lesquels la collectivité a peut-être moins de prise.

En particulier, Carros donne toujours le sentiment, lorsqu'on l'aborde, d'une ville sans véritable centralité catalysant la vie sociale, avec des espaces de convivialité, des lieux où l'on flâne (terrasses de café, restaurants, jardins). Ceux-ci font particulièrement défaut dans la vie nocturne. La cafétéria du Forum Jacques Prévert est le seul lieu, ouvert pour l'occasion, où l'on peut boire un verre après le spectacle.

- **E**n matière de logement, des efforts remarquables ont été portés sur la rénovation des parcs public et privé, en premier lieu avec la réhabilitation du parc HLM dans le cadre d'une PALULOS. L'opération (en cours) devrait améliorer à long terme la qualité de vie des locataires puisqu'elle concerne l'ensemble des 846 logements locatifs, à la fois au niveau des parties communes, mais aussi à l'intérieur des logements. L'impact portera également de façon non négligeable sur le paysage urbain grâce à une réfection totale des façades.

- **L**es travaux de réhabilitation sont initialement prévus en trois phases selon l'ordre suivant :

- Bâtiments 6, 7, 8, 10, 11, 13 et 15 (soit 515 logements) – L'opération est en cours et devrait se terminer d'ici octobre 2007.
- Bâtiment 1, 2, 3, 4 et 5 (soit 112 logements locatifs) – Démarrage prévu fin 2007
- Bâtiments 9, 12 et 14 (soit 219 logements) – Démarrage prévu fin 2007/début 2008

Cependant, l'évaluation budgétaire de la première phase fait apparaître une augmentation des coûts, estimée approximativement par l'O.P.A.C. Côte d'Azur Habitat à 1 200 000 €. Cet imprévu financier risque de remettre en cause les échéances prévues, voire la réalisation d'une partie des travaux.

Les deux phases suivantes concernent des bâtiments en copropriété à gestion partagée avec l'Office, avec deux cas de figure différents :

- Les travaux dans les bâtiments 1 à 5 sont prévus uniquement à l'intérieur des logements locatifs, l'assemblée générale des copropriétaires n'ayant pas approuvé le principe d'une intervention sur les parties communes.
- Les bâtiments 9, 12 et 14 ne comptent que des logements locatifs mais sont également sous statut de copropriété depuis environ quatre ans, en raison d'un bail commercial contracté par l'Office. Cette situation, incohérente au demeurant, ne va pas sans poser quelques problèmes, non seulement dans la coordination des opérations, mais aussi et surtout dans l'harmonisation des prestations aux habitants, les décisions étant soumises aux décisions de l'A.G. des copropriétaires et à l'adhésion du syndic dans la démarche de Gestion Urbaine de Proximité.

- **P**ar ailleurs, face aux nombreuses demandes en souffrance de logements sociaux, il a été convenu que parmi les logements vacants du patrimoine de l'O.P.A.C., six d'entre eux, (les plus dégradés et faisant partie du contingent mairie) soient rénovés et remis sur le marché locatif le plus rapidement possible, et ce grâce à des travaux complémentaires à la réhabilitation en cours financés dans le cadre du Contrat de Ville. Il s'agit de deux F2 et de quatre F4. Leur mise en service est prévue avant la fin du premier semestre 2007.

- **L**e parc privé a été largement concerné par les opérations de rénovation du bâti, dans la logique de la restructuration urbaine et des réhabilitations HLM entreprises sur le secteur. En effet, les risques de dégradation progressive, d'alourdissement des charges, et de décalage entre l'état du parc privé et l'environnement urbain en centre ville ont conduit la Commune à engager une démarche de soutien en direction des copropriétaires. D'autant que, pour la majorité d'entre eux, l'accession n'a été possible qu'au moyen de prêts aidés dans les années 80.

Un audit réalisé sur l'ensemble des copropriétés de la Ville Nouvelle a conclu à la nécessité de réhabiliter en priorité trois copropriétés dégradées, plombées par des différends entre copropriétaires et promoteurs : « Le Panorama », « Les Terrasses Sud » et « Les Terrasses Nord », soit 238 logements. Cette opération a été financée et réalisée dans le cadre de la procédure O.P.A.H., grâce à un partenariat entre l'A.N.A.H., le Conseil Régional PACA, et la Ville de Carros.

Au regard notamment des problèmes d'infiltrations constatés et des dégradations occasionnées, les travaux ont concerné principalement la réfection et l'imperméabilisation des façades ainsi que l'étanchéité des terrasses inaccessibles.

- **P**our les copropriétés non retenues, une mesure de soutien a été décidée en faveur de celles qui s'engagent à mettre en œuvre une démarche de rénovation prenant notamment en compte la prévention des problèmes d'étanchéité. Une aide financière a été accordée par la Ville en partenariat avec la Région à travers l'opération intitulée « Plan façades ».

Cette mesure a concerné à ce jour six copropriétés : « Les Vallières A » (106 logements), « Les Vallières B » (132 logements), « Les Lucioles » (82 logements), « Le Grand Large » (66 logements), « Les Adrets 2 » (22 logements), « Les Remparts » (61 logements), soit un total de 469 logements.

La Ville entend poursuivre la démarche auprès d'autres copropriétés répondant à ces objectifs, sur les mêmes bases financières, soit 15% du montant total des travaux.

- **D**ans le même but d'améliorer le cadre de vie des résidents du centre ville, et de favoriser une gestion préventive des dégradations du parc privé, un certain nombre d'initiatives est également à signaler :

- L'organisation de sessions de formation avec l'A.D.I.L. et l'A.R.C.V.A.M., à destination des Conseils Syndicaux et des copropriétaires sur « le fonctionnement et les nouvelles règles des copropriétés privées » ainsi que sur « le contrôle des charges et dépenses de copropriétés ».
- Les permanences d'information autour du droit au logement, tenues par l'A.D.I.L. à l'Antenne de Justice. Ces permanences concernent les propriétaires mais plus généralement tous les publics demandeurs d'une information, d'un conseil, d'une aide autour des questions liées au logement.
- La création d'une association de copropriétaires ayant pour objet « d'entretenir des liens amicaux et de solidarité envers l'ensemble des voisins » et « d'entretenir les abords de la copropriété ».

Ces initiatives sont naturellement à poursuivre et à encourager, dans une perspective d'autonomie et de responsabilisation des habitants.

- **N**otons enfin que les questions environnementales sont un point faible à l'heure actuelle aux abords des copropriétés, qu'il s'agisse du domaine communal ou privé. Une action de requalification et de sécurisation de ces espaces paysagers semble, de toute évidence, devoir figurer parmi les axes d'amélioration du cadre de vie.

De même, certains travaux mériteraient d'être entrepris afin de compléter la réhabilitation HLM, en termes de voirie, d'embellissement ou même de réfection, ceci afin d'éviter cette situation paradoxale où des façades neuves et attrayantes côtoient des espaces dégradés et visibles depuis la rue.

Dans cet esprit, une démarche de projets est à l'étude pour la réhabilitation et la réappropriation d'espaces stratégiques (porches et couloirs traversants, halls d'entrée). Cette opération, intitulée « **l'art dans les HLM** », prévoit, outre une réfection et une sécurisation des lieux, la maîtrise d'œuvre d'artistes locaux, le tout conduit avec la participation des habitants.

● **L**a Convention de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) signée le 24 Octobre 2001 entre la Ville et l'O.P.A.M. (aujourd'hui l'O.P.A.C.) définit les objectifs et moyens d'actions selon les cinq axes suivants :

1. Réhabilitation et rénovation du patrimoine
2. Entretien, valorisation et préservation du cadre de vie
3. Accueil, gestion locative et suivi social
4. Offre de logement
5. Modalités de suivi de la Convention et de participation des habitants

Depuis 3 ans d'effectivité, cette convention a démontré son efficacité, tant au niveau de l'entretien et de la maintenance du parc HLM, que de la réhabilitation du bâti et de la préservation du cadre de vie.

Elle a également permis de mieux impliquer les habitants et de créer du lien entre le bailleur et ses locataires, notamment par l'entremise de « représentants de locataires » : bénévoles élus par leurs pairs au sein des 62 cages d'escalier présentes sur Carros. Même si leur fonction n'a aucune valeur juridique, ils ont néanmoins pour rôle principal de relayer l'information entre les habitants et le Service Public.

Ils désignent également leurs « délégués d'immeuble » : 10 à ce jour, répartis en fonction de leur implantation géographique. Ces délégués sont les seuls, pour des raisons pratiques, à pouvoir assister aux Cellules de G.U.P mensuelles. C'est l'instance qui traite des problèmes liés au logement et au cadre de vie, retranscrits sous forme de fiches de suivi, réactualisées jusqu'à leur résolution.

● **N**éanmoins, si la cellule remplit parfaitement ses fonctions de communication et de suivi, elle gagnerait à pouvoir s'appuyer sur des relais davantage investis en termes de délégations et de responsabilités :

- Les locataires doivent dépasser ce niveau de transmission de doléances et s'organiser en association, comme ils ont été encouragés à le faire, pour s'inscrire dans un processus participatif à la fois en soutien à la cellule (suivi des points à traiter), et à travers des initiatives dans le quartier (animation, information, entraide etc.).
- Les gardiens d'immeubles (au nombre de 8) pourraient bénéficier d'une formation au titre de « responsables de site » et ainsi mieux assurer ce rôle de relais entre le bailleur et les résidents.
- Un agent de médiation des quartiers pourrait également jouer un rôle intéressant sur des missions de médiation dédiées à la tranquillité publique et à l'amélioration du cadre de vie.

Par ailleurs, la Convention n'a pas réellement permis de constituer le cadre de référence pour la coordination des différents acteurs sur un certain nombre d'axes prévus, notamment par rapport à :

- L'entretien des parties extérieures
- L'accompagnement social lié au logement
- La gestion de l'offre et de la demande

En l'occurrence, ces secteurs ont présenté des faiblesses, en termes de mise en réseau, de mobilisation des moyens et, finalement d'atteinte des objectifs. Les efforts devront donc porter sur la réaffirmation d'objectifs concertés et d'une synergie effective entre les divers services concernés, en particulier les acteurs sociaux (DAMS, CCAS, CAF, assistante sociale de l'OPAM, etc...).

● **D**'une manière générale, les opérations de réhabilitation entreprises sur le parc public et les copropriétés doivent être soutenues et relayées à présent par une politique de gestion cohérente et clairement définie en matière de suivi, d'accueil, de prévention, d'accompagnement social, et afin de mieux appréhender l'offre et la demande.

Sur la base des objectifs et axes de la convention existante, il serait souhaitable de développer cette démarche dans une logique de « gestion urbaine de proximité territorialisée » élargie, d'une part au parc privé, dont le secteur pertinent serait à définir en fonction des problématiques répertoriées et de la demande des résidents, d'autre part associant les usagers, le bailleur, les syndicats, la Ville, les services de l'Etat (notamment les services de gendarmerie) et du Département, et autres institutions concernées telles que les services sociaux cités plus haut, les services urbains des Coteaux d'Azur, les associations de quartier etc.

La G.U.P, ainsi consolidée, paraît être en effet au cœur des enjeux de cohésion sociale.

- **L**es constats issus du P.L.H. et les programmes de logement identifiés sont l'occasion d'améliorer la **mixité sociale** par une répartition équilibrée, à la fois en termes d'implantation sur le territoire, de statuts des logements (acquisition/locatif), de configuration (individuel/collectif), et de catégories socioprofessionnelles.

L'ensemble des programmes d'habitations prévus à moyen terme (horizon 2010), devrait donc permettre la résorption d'une partie conséquente des besoins.

Cependant, l'ampleur et la multiplicité de la demande au niveau local, ajoutée à l'attractivité du territoire, impliquent que la politique d'attribution qui en découle soit suffisamment définie et maîtrisée en termes de modalités et de priorités. La diversité des statuts d'occupation doit donc s'inscrire dans un partenariat convenu avec les logeurs concernés (dont les collecteurs du 1%), au travers, par exemple, d'une « charte de la mixité sociale ». En ce sens, cette démarche mériterait également d'être menée au niveau du parc public pour une politique globale et cohérente, en lien notamment avec le P.D.P.D.A.L.P.D.

- **S**i le quota de logements locatifs reste proportionnellement important dans les prévisions au regard de l'ampleur des besoins, il est souhaitable que la mixité s'opère en agissant dans le même temps sur une perspective de promotion sociale des publics, et donc d'intégration. Ainsi, il sera recherché les moyens de privilégier l'accession sociale à la propriété au travers de ces nouveaux programmes. En effet, cette mesure doit favoriser l'acquisition pour ceux qui ne peuvent se le permettre en raison de leur situation socio-économique.

- **I**l est établi que les jeunes, notamment ceux concernés par les objectifs de décohabitation, figurent parmi les publics prioritaires, de même que les actifs à revenus modestes.

Néanmoins, l'offre devra être complétée par des opérations visant à favoriser l'accès au logement de populations nécessitant un accompagnement adapté en vue de leur insertion sociale.

La difficulté, ces derniers temps à faire aboutir un projet de Résidence sociale pour les jeunes, tient aux contraintes répercutées par le seuil critique de rentabilité. La capacité minimum préconisée (40 jeunes) ajoutée aux espaces communs requis par les spécificités de ce type d'équipement (projet social) impliquent une structure adaptée et donc, d'une part un lieu identifié parmi les bâtiments existants ou le foncier disponible, d'autre part des coûts d'aménagements et de gestion relativement importants.

D'évidence, ce projet mériterait une approche plus approfondie car il se présente comme un outil structurant adéquat, face aux problématiques d'une bonne partie de la jeunesse sur le territoire, à travers son objectif de « socialisation des jeunes par l'habitat ».

Quoi qu'il en soit, les contraintes énoncées ne permettent pas d'envisager sa réalisation à court terme. Une solution de compromis pourrait donc consister à l'obtention de logements réservés.

De même, la recherche de petits appartements relais, pouvant jouer un rôle transitoire ponctuel dans des conditions dignes, doit être envisagée pour les personnes isolées et en situation d'urgence.

Mais dans tous les cas, les problématiques de ces publics posent la question de l'accompagnement social lié au logement, dans ses diverses composantes (socio-économique, sanitaires, mais aussi éducatives). De fait, il conviendra préalablement d'engager une action concertée avec les partenaires sociaux concernés, en vue de préciser les modalités possibles de cet accompagnement, au regard des besoins et des moyens existants.

- **E**nfin, les réponses à la demande de logement peuvent trouver des alternatives intéressantes, à côté des procédures de location classiques, tout en s'inscrivant dans une logique de mixité, voire de lien social. Quelques pistes mériteraient d'être explorées, à court ou moyen terme, parmi lesquelles :

- Le « logement partagé », qui a le mérite de réunir deux objectifs tout en créant du lien intergénérationnel : rompre l'isolement des personnes âgées vivant seules, et surmonter l'obstacle financier auquel se heurtent les jeunes à la recherche d'un logement temporaire. Cette démarche suppose une structure de gestion identifiée (association locale ou départementale, CCAS, etc.).
- La « colocation », qui consiste au partage des frais de location d'un même appartement (de type F5 ou F6). Le principe est simple, existe de façon informelle, mais pourrait s'organiser ou être encouragé via les pouvoirs publics et/ou les comités d'entreprises afin de croiser au mieux les critères d'intérêts.

II – CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

COMMUNE DE : CARROS

SECTEUR CONCERNÉ : Ville nouvelle

Le projet urbain de cohésion sociale tient compte des évaluations des précédents dispositifs et repose sur des éléments de diagnostic actualisé permettant d'identifier les enjeux et les ressources du territoire, et de définir les objectifs pluriannuels dans les cinq champs prioritaires.

De ce projet découle la nécessité d'une intervention importante et coordonnée de l'ensemble des moyens disponibles sur le quartier de la Ville Nouvelle, objet du présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Carros.

1 – SANTE

1.1– Mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville

- **F**avoriser l'accès aux soins :
 - Améliorer le fonctionnement et la coordination des dispositifs existants afin de favoriser l'accès aux soins et leur continuité
 - Favoriser l'engagement des professionnels sanitaires et sociaux dans la prise en charge des publics précaires
 - Rechercher des solutions pour l'accès aux soins coûteux des publics en situation de précarité

- **R**enforcer la prise en charge des difficultés psychologiques :
 - Développer les prestations d'écoute et d'accompagnement des enfants et des adultes en souffrance psychique
 - Développer les moyens en personnel qualifié dans les structures compétentes pour la prise en charge des difficultés psychologiques (et causes liées)
 - Restaurer auprès des publics concernés une image plus positive de la personne (estime de soi)
 - Former les professionnels

- **P**révenir les maltraitances et les conduites à risques :
 - Développer les actions de sensibilisation autour de la toxicomanie, des maladies infectieuses (sida, hépatite C), et de l'alcoolisme
 - Sensibiliser et former les publics et les acteurs sur les droits de l'enfant, l'environnement juridique et institutionnel, le repérage et la compréhension de toutes formes de maltraitances
 - Renforcer la coordination des acteurs éducatifs, du social et de la santé avec l'Antenne de Justice
 - Développer les modes d'accueil et d'écoute dans une logique de proximité

- **P**révenir et éduquer à la santé (coordination nécessaire avec le PRE) :
 - Renforcer le dépistage et le suivi des enfants présentant des troubles de santé liés aux conditions de vie, à des handicaps physiques ou mentaux, à des maltraitances
 - Permettre l'accueil et la socialisation des enfants repérés dans les diverses structures éducatives et de loisirs par un encadrement adapté, et la mise en œuvre de P.A.I, P.A.M.P
 - Développer les actions de sensibilisation et de formation des divers co-éducateurs

- **L**es axes stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes de santé sont les suivants :
 - Privilégier le recours aux systèmes de droit commun et concevoir des mesures complémentaires lorsqu'elles s'imposent
 - Actualiser le diagnostic territorial en matière de santé
 - Favoriser la mise en œuvre d'une politique de santé de proximité
 - Développer la mise en œuvre d'une logique d'accompagnement sur la cellule familiale
 - Rechercher l'implication des publics concernés afin de les rendre acteurs de leur santé
 - Etudier, dans le cadre de la prévention générale, l'opportunité d'une médiation santé publique

2 – EMPLOI / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1- Accès à l'emploi, insertion professionnelle des jeunes et adultes et soutien au développement économique

- **R**enforcer les mesures d'accompagnement vers l'emploi :
 - Mettre en place un réseau local de parrainage par le recrutement de tuteurs, en complément du réseau Mission Locale
 - Développer l'accompagnement renforcé dans le cadre du C.I.V.I.S.
 - Permettre aux jeunes de se confronter aux réalités de la recherche d'emploi et du monde du travail, apprendre à identifier leurs compétences et affiner leurs choix professionnels (préparation aux entretiens d'embauche, technique de recherche d'emploi, préparation à l'orientation)
 - Favoriser l'accès à une première expérience professionnelle, notamment des jeunes dépourvus de qualification, mais aussi en faveur des étudiants (jobs vacances)
 - Assurer l'accueil et le suivi des jeunes diplômés

- **F**avoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés :
 - Permettre la résolution des difficultés qui entravent l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, isolés socialement et en rupture avec les institutions
 - Favoriser l'acquisition des savoirs de base et du savoir être (présentation, langage) permettant de s'insérer dans les contraintes de la vie sociale et professionnelle
 - Soutenir le retour à l'emploi à l'appui des dispositifs et structures d'insertion existants (emplois, aidés, chantiers d'insertion, entreprises d'insertion etc.)
 - Promouvoir les clauses d'insertion auprès des employeurs potentiels (maîtres d'ouvrage, entreprises)

- **A**dapter l'offre et la demande aux besoins du bassin d'emploi :
 - Anticiper les besoins précis des entreprises et mettre en oeuvre une offre locale pertinente en matière de formation et de qualification des D.E.
 - Promouvoir l'emploi dans les secteurs porteurs

- **L**utter contre les discriminations à l'embauche :
 - Sensibiliser les entreprises au respect des principes de la diversité à travers la signature de la charte et une organisation interne en conséquence.
 - Assurer un suivi des situations avérées de discrimination (contacts auprès de l'entreprise, saisine éventuelle de la H.A.L.D.E.)
 - Aider au rapprochement entre D.E et employeurs en faisant évoluer les représentations réciproques et en oeuvrant contre le sentiment de victimisation

- **F**aciliter la mobilité des publics :
 - Aider au financement du transport et du permis pour les jeunes et adultes en situation de précarité dans la recherche d'emploi ou travaillant à l'extérieur
 - Etudier les possibilités d'adapter les horaires de transport en commun sur les temps non couverts

- **E**ncourager l'initiative et soutenir la création d'activité :
 - Adhérer à une plateforme d'initiative locale
 - Favoriser l'émergence d'initiatives et travailler la culture de projet (créer son propre emploi, organiser un projet collectif...)
 - Soutenir la création ou la reprise d'entreprise comme une solution d'insertion possible
 - Mettre en place une permanence d'accueil et d'accompagnement spécifique (boutique de gestion)

- **L**es axes stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes sont les suivants :
 - Renforcer la coordination entre les acteurs oeuvrant en faveur de l'emploi pour une meilleure articulation entre les dispositifs
 - Renforcer la mise en réseau entre les acteurs de l'emploi et, d'une part le monde économique, d'autre part les acteurs sociaux, de la prévention et de l'éducation
 - Actualiser et affiner les éléments de diagnostic concernant les D.E et les entreprises (quantitatifs et qualitatifs) avec les structures concernées : Mission Locale, M.E.E, partenaires du S.P.E

3 – REUSSITE EDUCATIVE

3.1 - Mise en œuvre du programme de réussite éducative (convention et avenant annexés au présent CUCS)

- **A**ssurer un suivi individualisé des enfants et adolescents les plus fragilisés :
 - Identifier tous les enfants de 2 à 16 ans en fragilité
 - Assurer la relation avec les familles en leur apportant, le cas échéant, l'aide nécessaire à leur adhésion et à leur implication
 - Analyser collectivement, dans le cadre restreint de l'équipe de réussite éducative, la situation particulière de chaque enfant en prenant en compte la globalité de leurs difficultés
 - Elaborer un soutien approprié en s'appuyant sur les moyens existants et au besoin par le renfort de prestataires spécialisés
 - Instaurer de façon régulière une évaluation au cas par cas des situations
 - Favoriser la mise en réseau et la concertation avec les partenaires concernés

- **P**révenir l'échec scolaire :
 - Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité en faveur des enfants présentant des retards dans les apprentissages, de la maternelle grande section à la 3^{ème} du collège
 - Favoriser l'apprentissage et la maîtrise des fondamentaux, l'acquisition des pré-requis indispensables à l'apprentissage de la lecture, et l'acquisition de stratégies d'apprentissage efficaces
 - Prévenir le décrochage et la sortie prématurée du système scolaire sans diplôme ou sans projet

- **R**enforcer et soutenir les compétences éducatives des parents :
 - Intervenir de façon précoce dans la vie de l'enfant et l'aide à la fonction parentale
 - Permettre aux parents d'être acteurs dans les stratégies éducatives locales concernant leur enfant (parents d'élèves, caisse des écoles, restauration scolaire, accompagnement à la scolarité, loisirs ...)
 - Renforcer la relation famille-école-quartier dans une démarche valorisante et positive
 - Consolider la relation parents-enfants, et favoriser la médiation familiale
 - Améliorer et diversifier les moyens d'accueil et d'écoute des familles
 - Développer les temps et les situations de rencontres, de concertation, d'information et de formation partagées entre parents et les divers co-éducateurs

- **P**révenir et éduquer à la santé : coordination nécessaire entre le PRE et l'ASV
 - (cf. volet santé)

- **F**avoriser la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté :
 - Accompagner l'initiative des enfants et adolescents et favoriser leurs aptitudes à la solidarité et à la citoyenneté, leur participation active à la vie de l'école et à la vie locale
 - Permettre à chaque enfant présentant des signes de fragilité de s'adapter positivement à la vie sociale et scolaire
 - Diversifier leurs moyens d'expression, de prise de parole et de communication
 - Faciliter la mobilité, la mixité sociale et culturelle entre les quartiers et au sein des groupes d'activités
 - Eduquer à « mieux vivre ensemble » dans le respect des différences entre les cultures, les générations, les sexes et le respect des valeurs de la République
 - Accueillir les jeunes en les intégrant dans un projet qui les construit
 - Développer la sensibilisation des enfants et adolescents à l'environnement

- **P**ermettre la pratique d'activités éducatives, sportives et culturelles par un accompagnement adapté :
 - Promouvoir le livre, faciliter l'accès à la pratique de la lecture et de l'écriture des enfants et adolescents en s'appuyant notamment sur la Médiathèque et les BCD
 - Permettre les conditions d'accueil et d'encadrement favorables à l'intégration des enfants du PRE
 - Inscrire l'action culturelle ou sportive dans une logique de lien social et d'épanouissement personnel des enfants et adolescents
 - Proposer l'initiation et la pratique artistique comme outil de créativité, de communication et d'apprentissage des facultés d'expression quel que soit le support
 - Proposer l'initiation et la pratique sportive à travers ses valeurs pédagogiques de dépassement de soi, de respect de la règle, de l'autre et du collectif
 - Favoriser l'initiation aux sciences et aux nouvelles technologies

3.2 - Mise en œuvre des autres objectifs du projet éducatif local

- **F**avoriser l'accueil et l'éveil des 2-6 ans :
 - Adapter les horaires et les modes de garde des structures petite enfance
 - Développer des activités d'éveil diversifiées (culturelles, sportives, etc.) et étendues sur les différents temps de vie de l'enfant

- **F**avoriser l'accès aux loisirs, aux activités socio-éducatives, sportives et culturelles sur les différents temps et lieux de vie des enfants et adolescents :
 - Créer des conditions égales d'accessibilité et d'encadrement pour tous les enfants de la commune par rapport au prix et à la qualité des prestations
 - Permettre l'accueil de tous les enfants et adolescents dans les CLSH péri et extra scolaires et sur les temps de restauration
 - Développer l'initiation et la pratique des disciplines sportives et culturelles dans les CLSH dans des conditions d'encadrement qualifié
 - Créer des conditions d'accueil, d'animation et d'apprentissage favorables par l'aménagement d'espaces adaptés
 - Favoriser l'accès aux vacances, aux séjours permettant la rencontre de publics et la découverte de nouveaux environnements
 - Améliorer le niveau de formation des équipes d'encadrement par rapport à la gestion d'un public difficile dans une perspective d'intégration de ce public
 - Développer la mission éducative des équipements structurants (culturels et sportifs)

- **L**es axes stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes éducatifs sont les suivants :
 - Renforcer la concertation et les coopérations des acteurs de la commune (acteurs sociaux, associations, services municipaux, établissements scolaires, personnels de santé) dans la mise en place, le suivi et l'évaluation des projets et des actions
 - Favoriser une approche globale et cohérente des problèmes qu'ils soient d'ordre socio-économique, culturel, scolaire, ou médico-social
 - Développer une réflexion sur des thèmes particuliers afin de favoriser une « culture professionnelle commune » en terme de définitions, d'outils, de comportements, d'évaluation, de partenariat, ...
 - Développer l'information et la formation des co-éducateurs
 - Mutualiser les moyens matériels et logistiques, élaborer des outils et des supports d'information communs
 - Mettre en œuvre collectivement une évaluation des actions qui soit anticipée, réfléchie et partagée.

4 – LIEN SOCIAL / CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

4.1– Lien social et multiculturel, citoyenneté, participation des habitants

- **F**avoriser l'intégration républicaine :
 - Permettre aux personnes d'origine étrangère et à leur famille de s'intégrer localement et dans la société française
 - Soutenir l'apprentissage de la langue française et des codes sociaux
 - Favoriser la participation à la vie sociale et culturelle, la promotion et la reconnaissance des individus, l'insertion sociale et professionnelle

- **C**réer les conditions favorables au développement du lien social et multiculturel :
 - Promouvoir des lieux d'accueil, d'écoute et d'animation favorisant une approche familiale, renforcer le lien intergénérationnel et développer la médiation familiale
 - Prendre en compte la parole des adolescents et leur besoin de communiquer
 - Instaurer sous des formes multiples les conditions visant à faire évoluer positivement les représentations et les relations entre les générations, les communautés, les quartiers, les sexes, dans une démarche de mieux vivre ensemble et de respect des différences
 - Faire évoluer les attitudes et les comportements vers la compréhension, la connaissance et le respect mutuels

- **S**outenir et accompagner l'expression citoyenne et participative :
 - Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets d'utilité sociale et collective
 - Soutenir le secteur associatif dans une démarche d'autonomie structurante et qualifiante
 - Dynamiser le tissu associatif autour d'objectifs et de projets communs, développer des logiques de collaboration partenariales et fédératrices
 - Soutenir et accompagner les initiatives spontanées des jeunes
 - Encourager et développer l'implication active des habitants, notamment les jeunes, dans une démarche citoyenne, d'entraide ou de solidarité
 - Favoriser la démocratie participative, rechercher les conditions d'une représentativité effective des habitants à travers les différentes instances de concertation les concernant dans la vie locale

- **F**avoriser l'accès à la culture :
 - Développer l'accès à des pratiques artistiques et culturelles chez les enfants et les familles ne participant pas spontanément aux activités existantes dans les quartiers prioritaires
 - Favoriser la mixité des publics et la pluralité des expressions culturelles dans les manifestations et les différents temps d'activités, afin de décloisonner les modes d'expression et de faire découvrir les autres cultures.
 - Promouvoir la création locale et multiculturelle et favoriser la diffusion auprès du grand public
 - Développer les temps et les lieux de rencontres entre publics et avec les artistes
 - Soutenir les initiatives qui intègrent la dimension culturelle dans l'habitat et le cadre de vie des habitants et leur permettent l'appropriation du patrimoine local, culturel et historique dans la perspective de se forger leur propre identité.

4.2– Prévention de la délinquance et accès au droit

- **R**enforcer l'action éducative et lutter contre le désœuvrement :
 - Développer les missions des équipes de prévention sur des temps et lieux d'intervention pertinents
 - Assurer la continuité éducative et l'accompagnement individualisé auprès des plus de 16 ans, en particulier les jeunes en situation de rupture familiale et sociale et/ou en voie de marginalisation
 - Restaurer les notions d'autorité et de responsabilisation, mais aussi informer et rompre l'isolement des familles en difficultés par rapport au public jeune.
 - Améliorer les réponses en terme d'occupation en soirée et le week-end, et pendant les périodes de vacances auprès des jeunes qui ne se reconnaissent pas dans les structures d'animation existantes
 - Favoriser des espaces d'autonomie et de responsabilisation des jeunes, favoriser les initiatives et l'accompagnement aux projets
 - Adapter l'offre des structures d'animation à la réalité sociale et aux situations socio-économiques des jeunes
 - Développer la médiation sur les sites sensibles

- **P**révenir la récidive :
 - Assurer la prise en charge des publics réputés difficiles afin de favoriser leur insertion
 - Développer les mesures alternatives et les actions d'accompagnement renforcé

- **P**révenir les conduites à risques et les conduites addictives :
 - Instaurer des situations d'accueil et d'écoute des jeunes et de leurs familles
 - Améliorer l'intervention auprès de jeunes en situation de crise et adoptant des conduites à caractère psychopathologiques
 - Renforcer l'accès aux soins psychiatriques, aux psychothérapies, aux cures contre l'alcoolisme et la dépendance aux toxicomanies
 - Développer la préconisation et la pratique de thérapies familiales
 - Promouvoir des actions de sensibilisation et de formation auprès des jeunes et des acteurs professionnels

- **F**avoriser la justice de proximité et l'accès au droit :
 - Accueillir, soutenir et accompagner les victimes
 - Permettre la restitution du droit à ceux qui n'en ont plus ou n'en ont pas : accueillir, aider, écouter, informer, orienter les personnes, particulièrement celles qui ne disposent pas de moyens financiers, culturels, psychologiques de se défendre
 - Développer le partenariat opérationnel pour partager du diagnostic, intervenir de façon concertée et cohérente, améliorer l'efficacité du service rendu au public

- **L**es axes stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes de prévention sont les suivants :
 - Renforcer le réseau entre les différents acteurs de la prévention, de l'insertion, de l'action sociale, de l'éducation et de la sécurité pour une meilleure efficacité dans l'identification et la résolution des situations.
 - Développer les mesures locales d'observation et d'anticipation des phénomènes d'incivilité et de délinquance
 - Former et qualifier les acteurs et les équipes d'encadrement
 - Conforter les missions des services de l'Antenne de Justice

5 – HABITAT ET CADRE DE VIE

5.1– Cadre de vie, gestion urbaine de proximité, offre et demande de logement

- **A**ssurer la préservation du patrimoine public et privé, valoriser l'environnement urbain de l'habitat
 - Conforter l'image des quartiers, assurer une continuité harmonieuse du cadre urbain, en cohérence avec les opérations de réhabilitation des HLM et du parc privé
 - Mettre en œuvre des opérations de requalification paysagère et de sécurisation en vue d'une réappropriation des habitants
 - Permettre les conditions d'une gestion préventive des dégradations
 - Favoriser le traitement systématique des dégradations liées au vandalisme
 - Assurer régulièrement l'entretien et la maintenance des espaces verts et des espaces publics

- **A**méliorer le service rendu aux habitants, et favoriser leur participation
 - Développer et mettre en œuvre une logique de gestion urbaine de proximité territorialisée
 - Encourager les initiatives dans une perspective d'autonomie et de responsabilisation des habitants.
 - Susciter et mobiliser les habitants dans la défense de leurs intérêts, favoriser et soutenir leur implication dans un processus participatif à l'amélioration de leur cadre de vie
 - Développer les moyens d'information et de concertation entre les habitants et les partenaires aux projets, former des responsables de site

- **M**ettre en réseau les acteurs locaux pour un accompagnement social lié au logement
 - Définir des modalités d'accueil et de coordination avec les partenaires sociaux visant à mettre en œuvre une démarche d'accompagnement social individualisé et de détection précoce des difficultés sociales et économiques.
 - Favoriser la remise en place sur site de la Commission d'examens concernant les situations d'impayés
 - Formaliser les procédures d'accueil des familles provenant de l'extérieur de la commune
 - Favoriser l'insertion sociale liée au logement, la socialisation des jeunes par l'habitat

- **A**ssurer une politique de peuplement mixée à travers une gestion cohérente de l'offre et la demande
 - Rééquilibrer et diversifier l'offre de logements
 - Inscrire la diversité des statuts d'occupation dans un partenariat convenu avec les logeurs concernés (publics, privés, collecteurs du 1%)
 - Favoriser l'accession sociale à la propriété,
 - Répondre au besoin de logement des familles travaillant sur site et des jeunes en âge de décohabiter
 - Favoriser l'accès au logement de personnes ayant des besoins spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées, jeunes travailleurs, étudiants, hébergement d'urgence)
 - Formaliser un accord collectif d'attribution des logements sociaux
 - Améliorer et harmoniser les moyens de contrôle de la gestion locative, rationaliser les conditions d'occupation autour des demandes d'échange
 - Actualiser l'état des lieux et favoriser la résorption de la vacance sur l'espace communautaire

- **C**réer les conditions favorables au climat social et à la tranquillité publique
 - Développer la médiation de quartier dédiée à la tranquillité publique et à l'amélioration du cadre de vie.
 - Renforcer les fonctions d'îlotage sur les lieux sensibles.
 - Définir des protocoles d'intervention avec les habitants et les partenaires du Contrat Local de Sécurité afin d'optimiser les réponses et la rapidité d'exécution autour des problèmes de délinquance et de sécurité sur l'espace public et au sein des parties privatives, d'instaurer des dispositifs de médiations pour les conflits de voisinage, de développer des moyens de réparation pénale

- **L**es axes stratégiques présidant aux objectifs de ces programmes habitat sont les suivants :
 - Assurer une mixité fonctionnelle dans toutes ses composantes (habitat, activités et déplacements)
 - Favoriser la mixité sociale à travers les programmes de logement et la politique de peuplement.
 - Mettre en œuvre une synergie effective entre les divers partenaires concernés en matière de gestion de l'offre et de la demande, et d'accompagnement social lié au logement.

III – PHASE TRANSITOIRE

COMMUNE DE : CARROS

SECTEUR CONCERNÉ : Ville nouvelle

Un programme pluriannuel d'actions doit être élaboré durant le premier semestre 2007. Celui-ci précisera, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le public concerné, son coût estimatif et les financements prévisionnels.

Durant cette période et afin d'assurer la nécessaire continuité du financement d'actions importantes pour les habitants du quartier, une programmation sera assurée.

Les actions présentées, qui seront financées pour l'ensemble de l'année 2007, devront répondre aux critères suivants :

- relever d'un des cinq champs prioritaires du C.U.C.S. et/ou des axes intégration ainsi que lutte contre les discriminations et égalité des chances,
- identifier très précisément les objectifs assignés à l'action pour laquelle le financement est sollicité en identifiant, dès le départ, les indicateurs de suivi.

Enfin, cette programmation se situant, dès à présent, dans les orientations du C.U.C.S., la reconduction des financements des actions subventionnées jusqu'à présent dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 ne sera ni systématique, ni acquise.

Pour certaines de ces actions menées depuis un certain nombre d'années, le Comité de Pilotage qui examinera cette programmation liée à la phase transitoire, pourra ainsi soit arrêter les financements, ou, subventionner une partie seulement du projet proposé, ou enfin demander une réorientation de celui-ci, en fonction des champs d'intervention prioritaires définis au titre du C.U.C.S.

IV – MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

COMMUNE DE : CARROS

SECTEUR CONCERNÉ : Ville nouvelle

A – Pilotage

La mise en œuvre du contrat s’effectue sous la responsabilité conjointe du Maire et du Préfet, dans le cadre d’un système de pilotage associant les divers partenaires –Président de la Communauté d’Agglomération, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, Président de la C.A.F.A.M. et privilégiant le débat stratégique.

Le pilotage est organisé au travers des différents niveaux suivants, conformément au tableau et à l’organigramme joints en annexes :

- un niveau d’orientation et de suivi : comité d’orientation et de suivi (C.O.S.) chargé du pilotage du dispositif d’observation des territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le département des Alpes-Maritimes ;
- un niveau décisionnel : comité de pilotage du C.U.C.S. de la commune de CARROS.

Dans le cadre de ces deux dernières instances (comité de pilotage et comité technique local, il est nécessaire de mobiliser à tous les niveaux les moyens de droit commun qui concourent, avec les moyens spécifiques du C.U.C.S., à la réalisation du projet de territoire. Les actions proposées dans le cadre de la programmation du C.U.C.S. doivent donc s’inscrire dans une stratégie globale à l’échelle des territoires relevant du C.U.C.S. de la commune et de l’agglomération. La présentation de ces actions au Comité de Pilotage doit être l’occasion de rendre lisible cette articulation.

- **un niveau technique** : > comité technique inter C.U.C.S., intervenant sur les territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le département ;
> comité technique local du C.U.C.S. de la commune de CARROS ;
- **un niveau opérationnel** : équipe opérationnelle en charge du C.U.C.S. de la commune de CARROS

Un calendrier prévisionnel des diverses échéances de mise en œuvre du C.U.C.S. pour la période 2007-2009 est joint en annexe.

B – Suivi et Evaluation

L'évaluation des C.U.C.S. s'effectuera à deux niveaux :

- En ce qui concerne les actions structurantes, dont les porteurs pourront bénéficier éventuellement d'une convention pluriannuelle, celles-ci bénéficieront d'une évaluation annuelle effectuée à partir des objectifs fixés et des indicateurs de suivi arrêtés lors de l'élaboration du projet. Au vu de cette évaluation, examinée en fin d'année, les financements pourront être reconduits pour l'année suivante.
- S'agissant des territoires faisant l'objet sur le département d'un C.U.C.S., un dispositif d'observation est mis en place. Celui-ci permettra une observation en continu de ces territoires par rapport à la commune et/ou à l'agglomération auxquelles ils appartiennent. A ce titre, le département des Alpes-Maritimes est susceptible d'être retenu comme site pilote en matière d'évaluation en lien avec les niveaux national et régional dans le cadre de la mission d'évaluation nationale conduite par la Délégation Interministérielle à la Ville.

D'autre part, l'évolution de ces différents quartiers les uns par rapport aux autres sera également pris en compte par le dispositif d'observation des territoires relevant des CUCS mis en place dans le département. A la fin de chaque année, un rapport préparé par le Comité technique inter CUCS sera examiné par le Comité d'orientation et de suivi chargé du pilotage du dispositif d'observation des territoires relevant des C.U.C.S.

Ce rapport sera élaboré à partir d'indicateurs de suivi de ces territoires et des bilans établis par les équipes opérationnelles. Le C.O.S. pourra commander, à cette occasion, des évaluations particulières sur des questions transversales à l'ensemble des C.U.C.S.

Les modes d'évaluation des actions structurantes seront mis au point à l'occasion de l'élaboration des programmes d'actions prévues durant le 1^{er} semestre 2007. La mise en place du dispositif d'observation des territoires est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2007.

C – CONTROLE

Les actions financées dans le cadre du C.U.C.S. feront l'objet d'un contrôle au travers de deux dispositions :

- des réunions de suivi des actions seront organisées chaque année pour un certain nombre de porteurs de projet, avec les représentants des différents partenaires financiers du C.U.C.S. L'objectif est que chacune des structures financées dans le cadre du contrat puisse faire l'objet au moins d'une réunion de suivi durant la période 2007-2009.
- un programme d'analyse financière des comptes des associations a été mis en place dans un certain nombre de départements pilotes, dont les Alpes-Maritimes, sous l'égide de la Direction de la Comptabilité Publique.

Ce dispositif a vocation à s'intégrer dans une démarche générale de l'Etat en matière d'administration électronique concernant le monde associatif. Il se déclinera en trois volets :

- la déclaration et le suivi des structures associatives avec le dispositif WALDEC ;
- la gestion des demandes de subventions avec le dispositif SUBV&NET ;
- la surveillance de la santé financière des structures avec le dispositif S.A.L.S.A.

Le dispositif S.A.L.S.A. (Système d'Analyse Logicielle de Suivi des Associations) suit pour l'instant une cinquantaine d'associations dans le département, dont une majorité intervient dans le cadre de la politique de la ville au travers d'un outil informatique, d'un comité technique de suivi en appui d'un comité de pilotage.

Des associations intervenant dans le C.U.C.S. de Carros seront donc prises en compte à ce titre. Leur liste sera annexée au programme d'actions.

V – ENGAGEMENTS FINANCIERS 2007 - 2009

COMMUNE DE : CARROS

SECTEUR CONCERNÉ : Ville nouvelle

Le contrat urbain de cohésion sociale de Carros se traduira par la réalisation d'un programme d'actions pluriannuel. Ce programme précisera, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le quartier et le public concerné, le coût estimatif de l'action et son financement prévisionnel.

A titre indicatif, afin de mener à bien l'ensemble du projet, les engagements financiers prévisionnels de chacun des partenaires signataires du présent CUCS peuvent être estimés pour les trois ans (2007-2009) ainsi qu'il suit :

Crédits spécifiques de la politique de la ville :

- Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE) : 972 000 € sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par le Conseil d'Administration de l'ACSE, et hors crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, mobilisables par ailleurs.
- Ville de Carros : 1 200 000 € sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par le Conseil Municipal
- Communauté de Communes des Coteaux d'Azur : 120 000 €
- Région Provence Alpes Côte d'azur (PACA) : reconduction en 2007 des crédits de fonctionnement du CPER 2000-2006 sur la base annuelle soit 35 000 €, hors crédits transversaux. Adoption en 2008-2009 d'un avenant tenant compte d'une intervention en investissement et de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.
- Département des Alpes-Maritimes : 195 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par l'assemblée délibérante.

Les crédits spécifiques annuels seront précisés par chaque partenaire lors des programmations.

Les moyens de droit commun engagés sur ces territoires prioritaires seront également précisés lors de l'examen des actions proposées dans le cadre des programmations du CUCS.

Ces financements seront engagés en fonction des priorités affichées dans le contrat, étant précise que devront être mobilisés en priorité les moyens de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville venant en complément afin de renforcer certaines actions ou d'expérimenter de nouvelles formes d'interventions.

Pour l'Etat
Le Préfet des Alpes-Maritimes
Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale
et l'Egalité des Chances

Pour la ville de Carros
Le Maire de Carros

Dominique VIAN
Pour la Communauté de Communes
des Coteaux d'Azur
Le Président,

Antoine DAMIANI
Pour La Région Provence Alpes Côte d'Azur
Le Président,

Emile TORNATORE
Pour le Département des Alpes-Maritimes
Le Président,

Michel VAUZELLE
Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-
Maritimes
Le Directeur Général,

Christian ESTROSI

Jean-Pierre SOUREILLAT